



Projet de Prévention des conflits intercommunautaires en Guinée forestière par une économie mutualisée et l'amélioration de la gouvernance foncière

<https://mptf.undp.org/project/00124727>

Rapport de l'évaluation finale

Version finale

Préparé par :

Gustave Ouattara, Consultant international

Juin 2023

SOMMAIRE

Sigles et abréviations	4
Résumé exécutif	5
1 Introduction	12
1.1 Contexte du projet	13
1.1.1 Contexte géographique et démographique	13
1.1.2 Contexte économique	13
1.1.3 Contexte politique.....	14
1.2 Description du Projet.....	14
1.3 Objectifs, envergure de l'évaluation	16
1.3.1 Objectifs.....	16
1.3.2 Porté de l'évaluation	16
2 Approche et méthodologie de l'évaluation	16
2.1 Approche	16
2.2 Méthodologie	17
2.3 Revue documentaire	17
2.4 Collecte des données secondaires	17
2.5 Les visites de terrain.....	18
2.6 Analyse des données et de rapportage.....	19
2.7 Échantillonnage	19
2.8 Contraintes et limites de l'évaluation	20
3 Constatations	20
3.1 Pertinence	20
3.2 Cohérence	23
3.3 Efficacité	25
3.4 Efficience	30
3.5 Impacts : Tendances des effets	34
3.5.1 Effet de l'innovation	34
3.5.2 Effets catalytiques	35
3.6 Durabilité.....	35
3.7 Genre et approche basée sur les droits de l'homme	38
3.8 Gestion des rendements	41
4 Conclusions	43
5 Recommandations	46
6 Leçons apprises	47
7 Annexes	48
Annexe 1 tableau récapitulatif des produits et de intervenants clés	48
Annexe 2 tableau récapitulatif des réalisations des produits	50

Annexe 3 Théorie de changement	55
Annexe 3 : Tableau récapitulatif des budgets et des dépenses par Agences	56
Annexe 4 Réponses des Enquêtés sur l'amélioration de la cohésion sociale dans le village/district..	57
Annexe 5 Matrice d'évaluation	62
Annexe 6 : Guide des entretiens semi- structurés ouverts	74
Annexe 7 QUESTIONNAIRE/Enquêtes	80
Annexe 8 : Modalité de calcul des critères de l'évaluation.....	86
Annexe 9 : Liste des personnes rencontrées.....	90
Annexe 10 : Documents utilisés	93

Liste des tableaux

<i>Tableau 2 Récapitulatif des entretiens</i>	18
<i>Tableau 3: Estimation de la pertinence</i>	23
<i>Tableau 4: Modalité de calcul de l'indicateur « coefficient de cohérence »</i>	25
<i>Tableau 5 : Modalité de calcul de l'indicateur « coefficient d'efficacité ».....</i>	29
<i>Tableau 6: Budget décaissé par produits.....</i>	30
<i>Tableau 7: Ratio réalisation et utilisation des ressources financières</i>	31
<i>Tableau 8: Modalité de calcul de l'indicateur « coefficient de durabilité</i>	38
<i>Tableau 9: Modalité de calcul de l'indicateur « coefficient Genre et de l'approche basée sur les droits de l'homme ».....</i>	40
<i>Tableau 10: Modalité de calcul de l'indicateur « coefficient gestion du rendement</i>	43

Liste des graphiques

<i>Figure 1 : niveau de réalisation des produits en%</i>	26
<i>Figure 2 Comparaison entre utilisation des ressources et réalisations par produits.....</i>	31
<i>Figure 3 : Répartition du budget en valeur relative par produit Figure 4: Répartition du budget dédié aux activités par agence.....</i>	32

Liste des encadrés

<i>Encadré 1: Témoignage d'une femme bénéficiaire de Gouecké</i>	21
<i>Encadré 2: Témoignage d'une responsable d'OP de Gouecké.....</i>	27
<i>Encadré 3: Témoignage d'un responsable OP de Kokota</i>	28
<i>Encadré 4: Témoignage d'un partenaire de mise en oeuvre.....</i>	32
<i>Encadré 5: Témoignage d'une bénéficiaire de Beyla</i>	35
<i>Encadré 6: Témoignage d'un responsable des OP à Kremada</i>	36
<i>Encadré 7: Témoignage d'un membre de l'équipe de mise en œuvre.....</i>	37
<i>Encadré 8: Témoignage d'un membre de groupement à Kokota.....</i>	40

Sigles et abréviations

ANCG:	Association des Nutritionnistes Communautaires de Guinée,
ANPROCA	Agence Nationale de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole
AVFVA:	Association des Veuves et Femmes Victimes d'Abandon,
CAADEC:	Centre d'Appui aux Actions de Développement Communautaire,
CEP	CEP Champ école paysan
CEAD	Centre d'Etude et d'Appui au Développement l'Agriculture p
CEAD	Centre d'Etude et d'Appui au Développement
PCP	Planification communautaire participatif
DPA	DPA Direction Préfectorale de l'Agriculture
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
HCDH	Haut-commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme
HuProFE	Humanitaire pour la Promotion de la Femme et de l'Enfant
ISP	Infrastructures sociales des Paix
MDT:	Mêmes Droits pour tous,
OPA	Organisation Paysanne Agricole
OP	Organisation Paysanne
PAM	Programme Alimentaire Mondiale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OCPH	Organisation Catholique pour la Promotion Humaine
PBF	Peace Building Fund, Fonds pour la consolidation de la paix
SERPROCA	Service Régional de la Promotion Rurale et du Conseil Agricole

Résumé exécutif

Contexte

L'évaluation du projet, intitulé « Prévention des conflits intercommunautaires en Guinée forestière par une économie mutualisée et l'amélioration de la gouvernance foncière », financé par le fonds de consolidation de la paix des Nations Unies, s'est déroulée dans un contexte caractérisé par un régime de transition, depuis le 5 septembre 2022.

Ce projet vise à adresser des réponses relatives aux nombreux défis liés la gouvernance foncière par la promotion de la cohabitation pacifique des communautés en Guinée forestière à partir des relations économiques mutualisées. Les conflits liés à l'accès à la terre, aux opportunités économiques et aux moyens de subsistance, ou encore à des différends relatifs aux coutumes sociales et religieuses trouvent leur fondement dans les tensions communautaires entre autochtones et allochtones.

Ces conflits fonciers sont aggravés à la fois par la marginalisation des femmes et des jeunes dans l'accès à la terre, par l'existence de nombreux textes non appliqués ou indisponibles et institutions compétentes ne facilité pas sa gestion rigoureuse. En sus, on assiste à une juxtaposition du droit moderne et du droit coutumier avec une méconnaissance du cadre légal et institutionnel par les acteurs, y compris ceux chargés d'en assurer la réalisation

La mobilisation des Fonds de consolidation de la paix pour la mise en œuvre projet conjoint, exécuté par le PAM, la FAO, et l'ONU Droit de l'Homme, répond de son mandat d'accompagner le pays vers une paix durable à travers la prévention et la gestion des conflits et les sources de tension pour une cohabitation pacifique entre communautés, grâce au dialogue et aux relations économiques mutualisées et un meilleur mécanisme de gouvernance foncière.

Objectifs

L'objectif de l'évaluation est d'une part d'appréhender les résultats attendus selon le cadre logique du projet à travers le prisme des critères standards de l'OCDE que sont la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, l'impact et l'approche basée sur les droits de l'homme et l'égalité du genre, et d'autre part d'identifier les bonnes pratiques et les faiblesses tirées de la mise en œuvre du projet, les difficultés et d'élaborer des recommandations stratégiques et proposition d'actions de corrections pour les projets futures similaires.

L'Évaluation a adopté une approche participative se basant sur une méthode utilisant des voies de causalité, pour collecter des données afin de valider la chaînes de résultats. Ce processus de collecte et d'analyse de données s'est basée sur les critères de l'OCDE / CAD que sont : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience, l'impact et la durabilité. La matrice d'évaluation développée en annexe précise les questions principales reprises des TDR. L'évaluation a fait appel à une méthodologie rigoureuse, structurée, transparente, vérifiable, permettant de répondre aux questions d'évaluation. Des méthodes mixtes, qui associent des sources et des techniques autant quantitatives que qualitatives (revue documentaire, entrevues, visites terrains ont été triangulées et utilisées). Une enquête par questionnaire sur un échantillon de 11% des bénéficiaires directes soit 142 personnes (80 femmes, 62 hommes) a été réalisée. Sur un total de 8 focus groupes réalisés, 4 ont concernés 12 personnes des services techniques étatiques (11 hommes et 2 femmes) et les 4 autres ont été observés avec des 64 bénéficiaires dont 39 femmes et 25 hommes (voir tableau 2 Récapitulatif des entretiens).

Le croisement des informations provenant de la revue documentaire et tous les types d'entretien ont permis d'établir les constatations de l'évaluation et d'obtenir des résultats fiables.

Constatations

Pertinence

La conception du projet s'inscrit dans les priorités nationales et programmatiques des agences des Nations Unies. Il a le mérite de répondre aux besoins de bénéficiaires sur plusieurs plans: la prise en compte de leurs droits au développement et à la paix, du genre, des normes sociales et environnementales et le renforcement de leurs capacités de production et d'exercer des activités économiques et de résolution des conflits.

. En effet selon l'enquête de perception de référence du projet sous revue: « La fréquence des conflits fonciers est inquiétante dans la zone du projet. En effet, à cause des tensions latentes dans cette zone, les conflits fonciers peuvent constituer des étincelles pouvant conduire à des conflits interethniques aux conséquences dramatiques.¹ Toujours selon l'enquête de perception de référence « tous les enquêtés dans le volet qualitatif de l'enquête sont unanimes sur le fait que le droit foncier des femmes n'est pas respecté dans les communautés de la zone d'étude et que les femmes n'y ont pas suffisamment accès à la terre² ».

Cohérence

¹ Enquête de référence (2021, p31)

² Enquête de référence (2021, p38)

La consolidation de la paix est un long processus multidimensionnel qui implique plusieurs acteurs. Le projet représente dans une certaine mesure une complémentarité des projets antérieurs en renforçant la dimension de la gouvernance foncière dont les conflits sont les plus récurrents, surtout dans la zone d'intervention du projet, en Guinée Forestière. Ainsi, on note une complémentarité et une cohérence sur les thématiques autour de « consultations préfectorales et lettre de politique des droits de l'Homme, des infrastructures sociales de paix, de l'Amélioration de la gouvernance des régimes fonciers pour une prospérité partagée dans le bassin du fleuve Sénégal (2016- 2019) et l'actuel projet sous revue. La cohérence s'observe surtout avec le projet antérieur sur les infrastructures sociales de paix mises en place.

Efficacité

La contribution des différents produits générés par les activités ont permis d'atteindre un niveau de réalisation indéniable où la cohésion pacifique est favorisée surtout par le capital social, la confiance induite par le partage de valeurs et relations économiques mutualisées et grâce à une amélioration des mécanismes de la gouvernance foncière.

Le produit 2 relatif à l'amélioration des moyens de subsistance des membres de plusieurs communautés qui collaborent au sein d'organisations paysannes semblent avoir atteint son objectif (environ 98% de réalisation). Il s'agit de « Pourcentage de Petits et Exploitants agricoles qui déclarent avoir amélioré leurs moyens de subsistances grâce à leur travail au sein des organisations paysannes multi- ethnique » : 96,7% et « Nombre de personnes membres des OP formés ayant collaboré durablement durant les champs écoles des producteurs » : 1160) personnes) 500 hommes et 660 femmes qui enregistrent des taux de réalisation maximum. On constate en effet que les moyens de subsistance sont améliorés selon les déclarations des producteurs et un engouement à travailler ensemble en mettant en pratique les techniques apprises pendant les champs écoles paysans

Il est suivi du produit P1 « Les espaces de dialogue intercommunautaires sont créés et consolidés, 84% de réalisation » Ce produit résulte de 3 indicateurs : i) 16 plateformes multi-acteurs et de planifications communautaires participatives incluant deux ou plus de groupes ethniques différents renforcés/mis en place; 97% de déclaration de bonne Perception des communautés sur le rôle des plateformes de dialogue dans la prévention et la résolution des conflits et 20 cas de conflits fonciers résolus grâce au renforcement du cadre de concertation local multi-acteurs de dialogue existant selon le rapport final

Quant à P3 « Les acteurs communautaires, administratifs et les femmes connaissent et utilisent le cadre juridique et institutionnel relatif à la gouvernance foncière pour un accès sécurisé aux ressources foncières » 3 cibles représentent des indicateurs de sa réalisation ; i) **79%** d'acteurs communautaires et administratifs qui estiment avoir une meilleure connaissance des textes juridiques et réglementaires relatifs à la gouvernance foncière, ii) 61% de femmes qui considèrent être traitées de façon équitable dans l'accès aux ressources foncières par les membres des différentes communautés suite aux interventions du projet, iii) et Nombre d'initiatives prises par les Départements ministériels dans le sens de la réforme du cadre juridique et institutionnel relatifs à la gouvernance foncière réalisés à 100% (82% de réalisation).

Le produit P4 relatif à la connaissance du droit foncier en particulier par les femmes et les jeunes et de l'accès aux mécanismes administratifs et judiciaires de résolution pacifique des conflits fonciers restent encore mitigés. Les réalisations se situent autour de 59%.

La perception des différentes communautés représentée dans les Organisations Paysannes (OP) atteste qu'il y a un changement positif remarquable au niveau de la cohésion sociale. En effet en combinant les trois dimensions de la cohésion sociale : « capital social, confiance et tolérance », l'étude de référence avait situé sa base à 60,53³ dans la zone cible au démarrage du projet. Cet item se retrouve à la fin du projet à 77,24⁴ % selon l'enquête finale soit une progression d'environ 17%.

On constate par ailleurs que l'encadrement et la réglementation des conflits se sont globalement améliorées. La création des cadres de dialogue ou plateforme multi-acteurs spécifiques (16) pour la résolution des conflits fonciers a permis de poser les bases d'une gestion pacifique des conflits liés au foncier, quoique ces cadres de résolution de conflit malgré qu'ils ont été redynamisés sur la base des anciennes synergies communales des acteurs de paix (SYCAP) ne semblent pas encore être suffisamment utilisés par les femmes et les jeunes parce que d' une part l' information n' est pas largement diffusée et d' autre part le changement de dénomination entraîne des confusions. Il aurait fallu garder le même nom des acteurs de paix et précisant qu'ils ont des capacités à gérer aussi les conflits fonciers.

Efficiences

L'opérationnalité du projet a connu une phase d'accélération après un démarrage timide. Les ressources financières étaient suffisantes au regard du niveau de décaissement 88% pour les activités. Les livrables ont souvent accusés des retards dûs à la non-disponibilité des ressources humaines occasionnée par les mouvements du personnel et à l'absence d'une équipe de projet dédiée.

Impacts

Les résultats du projet ont un impact appréciable tant du point de vue de l'amélioration des moyens de subsistances des populations bénéficiaires que sur le plan de la prise en compte des droits des femmes à l'accès à la terre.

En effet, selon le rapport final « Ainsi selon l'enquête de perception finale 100% des responsables d'OP et des leaders communautaires estiment que « le projet a contribué à améliorer les conditions de vie des populations de leur village ». Ils sont unanimes que « Le projet a contribué à renforcer la cohésion sociale dans leur village », ainsi que sur la « réduction les conflits fonciers ⁵».

Ceci est confirmé par l'évaluation surtout pour les moyens de subsistance et la connaissance des textes règlementant le foncier, et les effets positifs sur la cohésion sociale du travail communautaire au niveau des actifs créatifs « 87% estiment une amélioration des connaissances des textes pour la résolution des conflits » et 94% affirment avoir amélioré leurs moyens de subsistances grâce à leur travail au sein des organisations paysannes » Par contre on retrouve 54% des enquêtés de la mission d'évaluation dont 80 femmes sur 62 hommes qui considèrent que : « les femmes sont traitées équitablement dans l'accès à la terre.

Durabilité

Le projet a réussi à jeter les paramètres constitutifs de la durabilité depuis la conception par l'implication de tous les intervenants clés et bénéficiaires directs dans l'identification des besoins. Les départements sectoriels et leurs services techniques déconcentrés basés sur le terrain ont été impliqués depuis la formulation du projet jusqu'à la mise en œuvre, pour permettre une meilleure appropriation des acquis du projet Les investissements à amortissements relativement longs ((puits à grand diamètre) des sites

³ Etude de référence (2021, p23)

⁴ Enquête de perception finale (2023, p17)

⁵ Enquête de perception finale (2023, p9)

agricoles assurent des activités durables donnant ainsi des gages d'une continuité dans l'amélioration des revenus des exploitants, favorisant en même temps la baisse des conflits intercommunautaires .En revanche, ces capitaux productifs et sociaux méritent d'être entretenus et accompagnés par l'ensemble des acteurs décentralisés et déconcentrés, car l'engagement des autorités techniques n'est pas systématique et repose souvent sur le soutien financier d'un projet. Des prémices d'une poursuite de l'assainissement de la gestion foncière se dessine grâce aux accompagnements des agences.

Genre et approche basée sur les droits de l'homme

La prise en compte du genre et de l'approche basée sur les droits de l'homme a constitué l'emblème des objectifs du projet. En effet le genre était au centre du projet en termes d'autonomisation et d'équité à l'accès aux ressources naturelles. L'identification des bénéficiaires reposait sur les femmes dans les organisations paysannes dont les besoins sont synthétisés lors de PCP pour des activités génératrices de revenus d'une part et les femmes vulnérables, déshéritées pour l'accompagnement à l'accès à la terre d'autre part. Selon le rapport final « Dans tous les comités de gestion des actifs créés, les femmes occupent près de 50% des postes. Les autorités locales se réjouissent des retombées positives des actions du projet notamment le renforcement de la paix et de la cohésion sociale, l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et la reconnaissance du droit de la femme à avoir accès à la terre et à l'héritage. La formation des membres des 48 plateformes multi acteurs de paix composé de 27 femmes a contribué à outiller ces dernières sur le droit à l'accès à la terre et les mécanismes de prévention pacifique des conflits fonciers et capables de partager leur connaissance avec les autres femmes ⁶». Cependant, la brèche ouverte par le projet dans un domaine aussi complexe qu'est le foncier dans le milieu rural demeure encore fragile au regard de la forte dominance de coutumes ancestrales et des pesanteurs sociales si elle ne s'inscrit pas de façon structurante dans une intervention de plus grande d'envergure.

Tableau 1 : récapitulatif des performances

Critères	Estimation/5	Niveau de performance ⁷
<i>Pertinence</i>	4,5	<i>Très Pertinent</i>
<i>Cohérence</i>	3,5	<i>Cohérent</i>
<i>Efficacité</i>	3,6	<i>Efficace</i>
<i>Efficiéce</i>	3	<i>Moyennement Efficient</i>
<i>Durabilité</i>	3	<i>Moyennement probable</i>
<i>Genre et Approche Droits de l'Homme</i>	4,25	<i>Prise en compte moyennement très satisfaisante</i>
<i>Gestion des rendements</i>	2,75	<i>Moyennement satisfaisante</i>

Leçons apprises

La création d'actifs de production pour plusieurs communautés a impacté positivement sur renforcement de la cohésion sociale dans les communautés et la consolidation de la paix dans la région. . Une quasi-unanimité se dégage des propos des personnes interviewées concernant les baisses des conflits dues au travail communautaire sur les différents sites d'intervention. Cette innovation qui consiste à mettre ensemble plusieurs communautés autour des activités économiques générant des

⁶ Rapport final d'activité (2023, p8)

⁷ Très insatisfait (0 à 1) ; Insatisfait (1.1 à 2) ; Moyennement satisfaisant (2.1à 3) ; Satisfaisant (3.1 à 4) ; Très satisfaisant (4.1 à 5).

revenus, aussi bien qu'autour des infrastructures communautaires (magasins, bosquets) représente une pratique gagnante y compris au niveau de la complémentarité entre les agences.

L'identification des besoins des différentes communautés à travers les plans communautaires participatifs (PCP) contribuent positivement à enclencher la dynamique d'appropriation des acquis des interventions par les bénéficiaires.

Les remplacements des points focaux au niveau des ministères et des services techniques déconcentrés portent préjudice au continuum de suivi et au-delà l'appropriation des résultats du projet par le gouvernement.

Les partenariats indirects avec certaines ONG locales comme simples sensibilisateurs ne permettent pas un réel transfert de compétences.

Conclusions

Conclusion 1 : Le projet a su insuffler un dynamisme au niveau de la gestion du patrimoine foncier dans un milieu rural localisé dans la région forestière. Le chevauchement de plusieurs codes relatifs au foncier constitue de ce fait un facteur opaque tendant à rendre complexe la prévention et la résolution des conflits y afférant. Les mécanismes d'encadrement et de gestion au niveau local associé à la prise de conscience de l'accès des femmes à la terre représentent une contribution majeure pour une meilleure gouvernance foncière quand bien même celle-ci reste à être renforcé et poursuivie.

Conclusion 2 : La mutualisation de l'économie à travers la création d'actifs productifs avec les communautés de différentes ethnies a fondé des espoirs d'une reconstruction de tissu social et du vivre ensemble à partir de la confiance. Les tensions et les conflits sur la base du repli communautaire et ethnique ne favorisent pas un développement endogène local. Les interventions du projet ont eu le mérite d'associer les communautés autour des activités économiques. Toujours est-il que, la paix reste fragile dans un contexte où les causes des conflits demeurent encore latentes.

Conclusion 3 : L'engagement de la partie nationale a été bénéfique surtout au niveau de la réforme sur la loi foncière. La diffusion des textes et le plaidoyer sur son application effective révèle de la souveraineté de l'État qui jusque-là reste encore limitatif. Les ateliers d'information ne suffisent pas à atteindre les usagers qui se retrouvent dans les secteurs connexes tant au niveau central qu'au niveau des collectivités territoriales.

Conclusion 4 : La nature des infrastructures de production générant une économie mutualisée, lui confère un caractère durable pour peu que les OP, à travers les comités de gestion s'évertuent à les entretenir. Il se trouve néanmoins que les domaines aménagés ne revêtent pas tous les mêmes types de cession, ce qui implique des durabilités variables de bail. Dans des rares cas, il s'agit d'occupation définitive sur un terrain communautaire. Par contre le changement de mentalité amorcé pour la reconnaissance de l'accès des femmes à la terre donne des gages d'une durabilité surtout si les acteurs poursuivent les effets catalytiques.

Conclusion 5 : La gestion opérationnelle du projet a permis de renforcer les partenariats et l'esprit de « tous unis dans l'action » autour des ministères impliqués dans la gouvernance foncière. Il n'en demeure pas moins que la démarche conjointe entre agences des Nations Unies est encore sujette à des améliorations. La stratégie de partenariat repose sur la contractualisation des ONG qui elles-mêmes

devraient bénéficier de renforcement de capacités en termes techniques et de rapportage pour certaines qui ont des lacunes en vue d'améliorer les livrables.

Conclusion 6 : La prise en compte du genre et l'approche basée sur les droits de l'homme est spécifique pour ce projet où des interventions sont orientées sur la promotion des droits de femmes et personnes vulnérables à l'accès à la terre. Le projet a permis cette prise de conscience dans la zone d'implémentation qui mérite d'être toujours soutenue.

Conclusion 7 : Au-delà des acquis émanant des interventions du projet dont l'exécution a duré à peine 24 mois, on s'attend dorénavant à des mesures permettant d'en assurer la durabilité par des accompagnements techniques de la part des structures déconcentrées. Les mesures pour mobiliser les ressources ne semblent pas encore visibles surtout du côté du Gouvernement.

RECOMMADATIONS

☞ *A l'adresse des agences*

R1. Les agences devraient soutenir un plaidoyer multiforme auprès des partenaires et du Gouvernement pour la diffusion et l'application des textes régissant la loi foncière.

R2. Les agences devraient soutenir les structures locales de paix, des cadres de concertation, des renforcements de capacités continus en vue de faciliter les mécanismes de préventions et de résolutions des conflits fonciers et la promotion des droits des femmes à l'accès à la terre en prenant ces aspects dans les futurs projets

R3. Les agences devraient poursuivre le partenariat avec les ONG et participer au renforcement de leurs capacités techniques.

R4. Les agences devraient poursuivre la conception et l'implantation des projets conjoints afin de renforcer l'initiative du « Tous unis dans l'action » des Nations Unies.

R5. Les agences devraient structurer les prochains projets avec une gestion permanente au niveau d'une équipe entièrement dédiée.

☞ *A l'adresse du Gouvernement*

R1. Le gouvernement devrait engager des discussions pour l'élaboration d'un programme structurant autour des économies mutualisées et la gouvernance foncière.

R2. Le gouvernement devrait s'engager pour l'assainissement de la gouvernance foncière dans d'autres zones aussi conflictogènes.

R3. Le gouvernement devrait mobiliser davantage les services techniques et nommer des points focaux motivés et compétents en vue de leur permettre une réelle appropriation des acquis des interventions dans une dynamique de leadership afin d'adresser les priorités nationales

R4. Le gouvernement devrait s'engager dans une dynamique d'élaboration de la politique foncière nationale.

☞ *A l'adresse des ONG*

R1 les ONG prestataires de services devraient être impliquées davantage dans l'identification des zones d'intervention et des bénéficiaires.

⇒ *A l'adresse du PBF*

R1 le PBF devrait obtenir un meilleur engagement des partenaires nationaux à pérenniser les acquis du projet.

R1 Le PBF devrait mobiliser les partenaires nationaux et les agences des Nations Unies sur les thématiques de la consolidation de la paix avec garantie de ressources financières minimales pour les poursuites des activités requérant un plus long cycle que celui du projet.

1 Introduction

La République de Guinée a accédé à la souveraineté nationale en 1958. Depuis quelques décennies les institutions démocratiques ont connu des périodes d'instabilités avec des mouvements sociopolitiques émaillés de crises violentes souvent à caractère ethnique avec des pertes en vies humaines. La Guinée forestière est l'une des régions du pays les plus gravement touchées par les conflits intercommunautaires d'origine ethnique, lesquels découlent le plus souvent des frustrations relatives à la mauvaise gouvernance. Ces conflits intercommunautaires peuvent présenter un risque transnational car, la Sierra Leone, la Côte d'Ivoire et le Libéria partagent les mêmes frontières que la région forestière de la Guinée où on remarque une diversité ethnique similaire.

En effet, cette région a été durement éprouvée par des conflits armés de la sous-région (Libéria, Sierra Leone et Côte d'Ivoire) qui ont entraîné plusieurs centaines de milliers de réfugiés dans la région pendant plus d'une décennie. La région a été directement victime d'incursions armées sur ses frontières dans les années 2000 et 2001 et les affrontements ont occasionné de nombreuses pertes en vies humaines.

La conjugaison de tous ces facteurs a profondément bouleversé le paysage socioéconomique de la région qui draine maintenant un héritage favorable aux violences entre les communautés autochtones et allochtones.

Ainsi, les litiges et les violences relatifs au foncier représentent une des typologies de conflits les plus récurrents. En l'occurrence, l'accès aux opportunités économiques et moyens de subsistance qui opposent généralement les ethnies allochtones investies dans des activités économiques florissantes, et les autochtones qui tentent de s'y imposer.

En plus, ces conflits sont exacerbés à la fois par la marginalisation des femmes dans l'accès à la terre, par l'existence parallèle de nombreux textes et institutions compétentes sur les questions foncières, par la coexistence du droit moderne et le droit coutumier, la méconnaissance du cadre légal et institutionnel par les acteurs, y compris ceux chargés d'en assurer l'implémentation.

1.1 Contexte du projet

1.1.1 Contexte géographique et démographique

La Guinée est l'un des plus grands pays d'Afrique de l'Ouest (245.857 km²) avec une population totale de 10.523.261 habitants en 2014⁸ dont 51,7% de femmes (date du dernier recensement). On remarque une forte concentration dans les villes, soit 34,8% « La population guinéenne est caractérisée par sa forte jeunesse avec une moyenne d'âge autour de 22 ans. Environ 51% de cette population a moins de 18 ans et 77% a moins de 35 ans⁹ ».

Cette couche importante de la population est durement touchée par le chômage : 83,2% des chômeurs sont des jeunes (RGPH, 2014). Le taux de chômage est de 61% chez les jeunes de niveau supérieur, contre une moyenne nationale de 52%. En plus, plusieurs facteurs d'exclusion des politiques socioéconomiques ont entraîné le repli identitaire et la communautarisation des activités politiques.

Quant au genre, des obstacles subsistent au niveau de l'égalité des sexes. Des pesanteurs socioculturelles persistent. Toutes choses qui rendent difficile l'application des mesures prises en faveur de la promotion de l'égalité de sexes. Les jeunes et les femmes sont faiblement représentées dans les sphères de prise de décisions : « 22% et 4% respectivement au niveau de l'assemblée nationale¹⁰ ». Ainsi, « ces contraintes limitent l'autonomisation des femmes et leur accès aux opportunités en matière d'éducation, d'emploi, de ressources financières ainsi qu'aux facteurs de production, tel que la terre (...) bien que des progrès aient été réalisés dans certains secteurs socio-économiques, les inégalités restent considérables¹¹ »

1.1.2 Contexte économique

L'économie demeure relativement peu diversifiée et structurellement vulnérable aux chocs exogènes, notamment sur les matières premières. La contribution du secteur agricole au PIB est d'une modestie relative (23% en moyenne) alors que ce secteur emploie près de 52% de la population active. Le secteur secondaire (35% du PIB) est principalement dominé par les activités minières qui, avec la bauxite, l'or et le diamant, représentent en moyenne 85% des exportations du pays¹². Selon le rapport mondial sur le développement humain 2018, publié par le PNUD, la Guinée est classée 175^{ième} /189 pays.

On retient entre autres conséquences directe de la COVID-19 et plus loin celles de la maladie à virus Ebola sur l'économie particulièrement sur l'environnement macroéconomique qui se traduit par un ralentissement de la croissance économique et une flambé des prix des denrées de première nécessité. Par ailleurs, cette tendance perdure avec la crise de la guerre en Ukraine par des augmentations des prix des intrants agricoles et de certains produits alimentaires (blé).

Cependant, les sanctions imposées à la Russie par les pays occidentaux ont sérieusement affecté les flux commerciaux entre la Russie et l'Afrique. La Russie étant l'un des plus grands exportateurs d'engrais et le troisième producteur de pétrole au monde, l'impact sur les prix des engrais et du

⁸ RGPH 2014

⁹ PNDS (2019, p61)

¹⁰ PNUD : Rapport de suivi des OMD (2014)

¹¹ UNDAF (2017 p12)

pétrole sur le marché mondial a gravement affecté les coûts de transport et de production alimentaire.

La population rurale constitue la frange de la population la plus vulnérable même avant les différentes crises. Le taux de pauvreté est plus élevé chez les ménages du secteur agricole et les ménages ayant un faible niveau d'éducation. L'incidence de la pauvreté en zones rurales a atteint 65%, soit près du double de celle en zones urbaines (35,4%) ce qui correspond à 1,2 millions de pauvres. Toutefois, 30% de l'augmentation du nombre absolu estimé de pauvres enregistrés depuis 2002 concerne les zones urbaines. D'après une enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel en Guinée, le secteur agricole (agriculture, pêche et sylviculture) emploie 40,5 % de la population tandis que les activités extractives n'en emploient que 3 %¹⁴. Selon les estimations, 80% des chômeurs du pays sont des jeunes¹³.

1.1.3 Contexte politique

La mise en œuvre du projet a connu un contexte particulier marqué par un régime de transition issu du coup d'état du 5 Septembre 2022.

L'ancrage démocratique stable représentait auparavant un objectif majeur transcrit dans le PNDES (2016-2020). En effet, selon ce dernier référentiel de développement, pour que la démocratie devienne irréversible et plus résiliente, il faudrait : « une gouvernance respectueuse de la primauté du droit, de la transparence, de la responsabilité et de la participation : la primauté du droit pour garantir la sécurité des hommes et des affaires ; la transparence pour optimiser la gestion des ressources (naturelles et financières, en particulier) ; la responsabilité pour améliorer l'efficacité de la gestion publique ; et la participation pour instaurer des processus décisionnels plus inclusifs¹⁴ ».

Depuis le début de la transition, la Guinée est l'objet de sanctions politiques et économiques par les instances régionales (CEDEAO, UA) afin d'accélérer le retour à l'ordre constitutionnel normal par l'organisation des élections démocratiques dans un délai raisonnable. Cette situation a des répercussions sur le plan socioéconomique et politique caractérisées entre autres par des revendications de la coalition Front National pour la Démocratie (FNDC) ponctuées par des marches exigeant un dialogue inclusif avec les nouvelles autorités. Le dialogue politique semble être pour ce faire amorcer avec les forces vives.

Par ailleurs, la volonté du gouvernement de la transition d'assainir la gestion de l'administration publique et des finances a pour conséquence une rotation élevée du personnel dans les services étatiques à tous les niveaux.

1.2 Description du Projet

Afin d'adresser des réponses relatives aux nombreux défis que présentent la gouvernance foncière, un projet conjoint dénommé « Prévention des conflits intercommunautaires en Guinée forestière par une économie mutualisée et l'amélioration de la gouvernance foncière », entend promouvoir la cohabitation pacifique des communautés en Guinée forestière à partir des relations économiques mutualisées, y compris une meilleure gestion de questions foncières. Il vise également à renforcer la redevabilité et les capacités des services déconcentrés et décentralisés de l'État en matière de gestion foncière.

¹³ Plan National de Développement socio-économique 2016-2020, République de Guinée

¹⁴ PNDS Guinée (2019, p74)

Doté d'un budget de 2 025 303 \$US financé par le Fonds des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix (UNPBF), le projet s'est déroulé pendant 24 mois et a été mis en œuvre par le PAM, la FAO et le HCDH. Il s'étend de la période 2020 -2022 et couvre la région forestière dans les sous-préfectures de : Guecké, Koulé, Womey (N'Zérékoré);Bhéta, Bowé, Diecké (Yomou) ; Kokota, Lainé, Guéasso (Lola), Gbakédou, Moussadou, Commune urbaine (Beyla).

Le Projet articulé autour d'un résultat et quatre (4) produits qui sont les suivants :

Résultat 1. La cohabitation pacifique entre communautés est améliorée grâce au dialogue et aux relations économiques mutualisées et à une amélioration des mécanismes de gouvernance foncière.

Produit 1.1. Les espaces de dialogue intercommunautaires sont créés et consolidés.

Produit 1.2. Les moyens de subsistance des membres de plusieurs communautés qui travaillent et collaborent au sein d'organisations paysannes sont améliorés et diversifiés de manière durable.

Produit 1.3. Les acteurs communautaires, administratifs et les femmes connaissent et utilisent le cadre juridique et institutionnel relatif à la gouvernance foncière pour un accès sécurisé aux ressources foncières.

Produit 1.4. Les différents acteurs et membres des communautés de différentes ethnies, en particulier les femmes et les jeunes, connaissent leurs droits d'accès aux ressources foncières naturelles et ont accès aux mécanismes administratifs et judiciaires de résolution pacifique des conflits fonciers.

Ce résultat et ces quatre produits sont générés à partir de la théorie de changement suivante :

- ☞ Si des espaces de dialogue et de travail intercommunautaire pour des objectifs communs sont mis en place grâce au leadership des services techniques et autorités locales et la participation de différentes ethnies;
- ☞ Si les moyens de subsistance des petit(e)s exploitant(e)s membres de différentes ethnies sont améliorés et diversifiés à travers les organisations paysannes intercommunautaires, les formations dans les champs écoles paysans et grâce aux groupes de travail intercommunautaire pour la création d'actifs partagés;
- ☞ Si les mécanismes de gouvernance foncière et de résolutions de conflits fonciers entre communautés sont améliorés;
- ☞ Si les communautés et notamment les femmes et les jeunes maîtrisent leurs droits dans l'accès et la gestion de la terre et utilisent les outils appropriés pour les faire appliquer ;
- ☞ ALORS une cohabitation pacifique fondée sur des relations économiques collaboratives et mutualisées et une compréhension commune des droits fonciers de chacun appuyée par les services techniques de l'Etat, sera améliorée de manière durable ;
- ☞ PARCE QUE, les relations économiques mutualisées entre communautés et la confiance mutuelle sont renforcée, les revenus sont durablement améliorés collectivement et les conflits fonciers sont prévenus et résolus pacifiquement au cas échéant, et les femmes en particulier sont accompagnées pour faire appliquer leurs droits fonciers.

Les interventions ciblent quantitativement 12 organisations paysannes produisant du riz, représentant 600 membres dont environ 330 femmes et 270 hommes ; 6 syndicats d'éleveuses de riz, représentant 600 membres dont environ 510 femmes et 90 hommes ; 9 organisations d'agriculteurs maraîchers,

représentant 450 membres dont environ 338 femmes et 112 hommes. Parmi les membres de ces organisations 80% seront de femmes et 60% des jeunes. Au total, les bénéficiaires directs s'élèvent ainsi à 12 870 personnes¹⁵.

1.3 Objectifs, envergure de l'évaluation

1.3.1 Objectifs

Cette évaluation finale est réalisée selon les directives du Guide pour l'éthique de l'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation pour la conduite d'examen finale des projets et son impact sur la vie des bénéficiaires tout en prenant en compte les actions entreprises par les récipiendaires des fonds. Particulièrement l'évaluation devrait :

- Fournir aux parties prenantes du projet une évaluation indépendante des progrès réalisés vers l'atteinte des résultats attendus du cadre logique du projet ;
- Identifier les bonnes pratiques et les faiblesses tirées de l'implémentation du projet, les difficultés et élaborer des recommandations stratégiques et actions de corrections pour les projets futures similaires¹⁶.

Il s'agira de porter un jugement objectif sur les résultats obtenus en s'appuyant sur les critères de d'évaluation du CAD/ OCDE résumés en six (6) de ses critères à savoir : la pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité, l'impact avec un critère transversal qui est l'approche basée sur les droits de l'homme et l'égalité du genre.

1.3.2 Porté de l'évaluation

L'évaluation finale porte sur le cycle du projet de mars 2020 - mars 2022.

Sur le plan géographique, elle couvre quatre (4) Préfectures de la région forestière : Nzérékoré, Yomou, Lola et Beyla.

Les thématiques couvertes par cette évaluation sont multisectorielles et liées aux axes d'interventions du projet essentiellement sur la consolidation de la paix à travers les activités agricoles pour une gouvernance foncière améliorée.

2 Approche et méthodologie de l'évaluation

2.1 Approche

Le consultant a adopté une approche structurée, transparente et vérifiable, permettant de répondre aux questions d'évaluation. Cette approche a utilisé les critères d'évaluation définis - pertinence, cohérence, efficacité, efficience, effets, durabilité et genre et approche des droits de l'homme- au moyen des méthodes mixtes d'analyse, qui associent des sources et des techniques autant quantitatives que

¹⁵ Prodoc (2019, p28)

¹⁶ TDR p 4

qualitatives. Tout au long du processus de collecte de données et de recherche, l'évaluateur a croisé les données secondaires avec celles primaires afin d'arriver à une image réaliste et valide des résultats du projet. Les sources d'information diverses et de collecte de données utilisées ont facilité la validation par triangulation et optimisé la fiabilité des constats et conclusions.

La mission d'évaluation a proposé une matrice d'évaluation détaillée, pour l'appréciation du rendement aux deux niveaux essentiels d'analyse (effets, produits) constituant les éléments indicatifs pour renseigner l'atteinte des objectifs. Cette matrice a intégré les questions et sous-questions qui ont guidées l'analyse des documents. La matrice identifie également les indicateurs de rendement, les sources d'information et les méthodes de collectes et d'analyse des données.

2.2 Méthodologie

L'évaluation a produit des réponses concernant les critères d'évaluation. Elle porte sur les progrès réalisés dans l'atteinte du Résultat du projet. A toutes les étapes d'analyse, les questions transversales du genre, et des droits humains ont été prises en compte. L'évaluation s'est basée sur les rapports semestriels et annuels du projet et a analysé le genre. Pour répondre à ces questions, le projet et ses produits ont été analysés sur la base des critères et des sous-questions repris des TDR et développé dans la matrice en annexe 5.

En conformité avec les critères supplémentaires du CAD (Comité d'Aide au Développement de l'OCDE) l'évaluation s'est penchée davantage sur certains éléments de gestion institutionnelle, de performance, d'appropriation et de risques associés à la réalisation du projet. Ces critères sont basés sur les Principes de Gestion de l'efficacité de l'aide, particulièrement la Gestion du rendement dont la gestion axée sur les résultats (GAR), la gestion du risque.

Cette méthode a permis d'apprécier davantage les éléments de cohérence et de synergie au sein du projet, les éléments d'harmonisation entre les différentes instances de la coordination et institutions gouvernementales (nationales, locales et municipales). Ceci permet d'apprécier le degré de cohérence, de synergie et de coordination entre le PBF et autres acteurs de la société civile impliqués dans le projet en Guinée; la cohérence externe (entre le projet et des projets d'autres PTF dans le même domaine en vue de l'atteinte des résultats).

2.3 Revue documentaire

La revue documentaire a permis d'abord de comprendre le contexte d'implémentation du projet, ensuite de mieux identifier les différentes parties prenantes du projet pour des entretiens individuels ou collectifs. Enfin, elle a permis d'analyser dans quelle mesure le projet est évaluable (analyse du cadre logique des relations fonctionnelles entre les stratégies, les activités et leur chronologie) afin de comprendre l'approche qui fonde la conception du projet.

2.4 Collecte des données secondaires

La collecte des données secondaires s'est faite selon deux outils de collecte de données adaptés qui ont été conçus pour renseigner les informations nécessaires en vue d'atteindre les objectifs fixés par la mission. Il s'agit des guides d'entretien et du questionnaire pour sondage d'opinions :

- Les guides d'entretiens individuels semi structurés ont servi à la collecte des données qualitatives. Ils ont été adressés aux partenaires d'intervention ou par individu selon le thème.

- Les questionnaires ont été utilisés pour collecter les données surtout celles quantitatives auprès de certains bénéficiaires spécifiques, des parties prenantes, des leaders d’opinion selon des thématiques choisies. Ces questionnaires ont été placés sur les tablettes des enquêteurs et la collecte des données s’est faite sur la plateforme ODK.

2.5 Les visites de terrain

La visite de terrain s’est effectuée dans la zone d’intervention du projet. Les préfectures de Lola, de Nzérékoré et de Beyla ont connu la visite de la mission particulièrement sur les sites aménagés rizicoles et maraichers dans les districts de Kokota, Kremada, Goueké. Quant aux enquêtes individuelles, l’échantillonnage à couvert tous les sites d’intervention des quatre préfectures et 11% de bénéficiaires directs soit 142 enquêtés dont 80 femmes soit 56%.

Le tableau suivant résume les statistiques des entretiens et des enquêtes.

Tableau 1 Récapitulatif des entretiens

Catégorie	Méthode de collecte	Nombre	Personnes		Total
			Hommes	Femmes	
Points focaux projet	Entretiens Individuels semi-structurés	2	7	0	7
Secrétariat PBF	Entretiens Individuels semi-structurés	1	1	0	1
Ministères Environnement, Agriculture, Administration du Territoire	Entretiens Individuels semi-structurés	3	5	1	6
Agences des Nations Unies FAO, HCDH, WFP	Entretiens Individuels semi-structurés	6	7	2	9
ONG partenaires de réalisation (CEA, CAADEC, OCPH, ANCG, MDT, ACORD, HuProFe, AVFVA)	Entretiens semi-structurés Groupe d’observation	8	9	2	11
Structures techniques décentralisées DRA, SERPROCA, DPA, Service Foncier	Entretiens semi-structurés Groupe d’observation	4	11	2	13
Bénéficiaires (Riziculture, Maraichage, Femmes vulnérables)	Focus groupe	4	25	39	64
Bénéficiaires (Enquête sondage par ODK) 26 Districts	Entretiens Individuels structurés	142	62	80	142
Total		169	127	126	253

Sur le total des personnes rencontrées 253 on y trouve 126 femmes soit 50%.

2.6 Analyse des données et rapportage

L'utilisation de la méthode mixte des données qualitatives et quantitatives a permis d'assurer aux résultats de constatations une plus grande fiabilité. Les données quantitatives ont trait à l'analyse statistique des Produits, la comparaison des taux de réalisations des produits avec le niveau de décaissement des ressources financières. Les données qualitatives ont été obtenues grâce aux entretiens semi-structurés et aux discussions dans les groupes d'observations. Cette méthode a permis de faire une triangulation des informations obtenues et de dégager les résultats probants pour la mission. L'évaluation a croisé les données émanant des guides d'entretien semi- structurées et celles des questionnaires individuels d'enquête d'opinion.

Les hypothèses critiques de la théorie du changement (TOC) formulées par le projet ont été vérifiées. Toutes les données triangulées et mixtes ont été analysés pour répondre aux questions d'évaluation. En termes de stratégies d'analyse, l'évaluation a procédé à : (i) l'analyse du changement, (TOC) qui compare les indicateurs au fil du temps et/ou à des niveaux ciblés ; (ii) l'analyse de contribution, qui confirme ou infirme les hypothèses de causalité sur la base de la chaîne de résultats et de la théorie de changement (TOC) du projet.

Les performances en fonction des critères d'évaluation de pertinence, de cohérence, d'efficacité, d'efficience, de durabilité et des thèmes transversaux sont indexés à cette échelle de notation (voir Annexe 8 Modalité de calcul des coefficients de performances). Les modalités d'évaluation des performances regroupant des questions clés ont été affectées de note de 1 à 5. Très insatisfait (0 à 1) ; Insatisfait (1.1 à 2) ; Moyennement satisfaisant (2.1 à 3) ; Satisfaisant (3.1 à 4) ; Très satisfaisant (4.1 à 5).

La mission d'évaluation a duré 40 jours sur une période allant du 22 Février au 19 Avril 2023.

2.7 Échantillonnage

Les groupes cibles peuvent être subdivisés en deux types conformément aux techniques d'enquête retenues (entretiens semi-structurés et enquête par questionnaire). Le tableau en annexe 1 présente la typologie des acteurs et bénéficiaires des interventions du projet.

Pour ce qui concerne les intervenants clé, il s'agit d'une implication exhaustive de leur opinion, en vue de garantir l'approche participative de l'évaluation.

Quant aux bénéficiaires directs, une enquête a été menée par la méthode ODK sur un échantillonnage d'environ de 142 des bénéficiaires (11%) avec une proportion de 56% du genre (personnes vulnérables, femmes, personnes vivantes avec des handicaps). L'approche a mis l'accent sur le ciblage genre et droits humains et de leur implication dans la consolidation de la paix selon la théorie du changement.

Cette méthode a permis de faire une triangulation des informations obtenues par les entretiens au niveau central, les rapports d'enquêtes de référence et de perception finale et de dégager les résultats probants pour la mission.

2.8 Contraintes et limites de l'évaluation

L'évaluation a été confrontée à des contraintes et des limites objectives :

- L'agence lead n'a pas mis en place une équipe de gestion de projet dédiée à plein temps. En plus le personnel chargé du projet a connu des mouvements et changement de poste qui ont fait perdre une grande partie de la mémoire institutionnelle du projet au bureau à Conakry. L'évaluation a pu néanmoins collecter des informations avec certains collègues qui suivaient le projet à Conakry et à Nzérékoré.
- Les données quantitatives et qualitatives proviennent des rapports des gestionnaires du projet qui en tant qu'acteurs peuvent être partiels. La triangulation avec les interviews a permis dans une certaine mesure de minimiser les biais.
- La plupart des administrateurs sont nouvellement affectés ou en situation d'intérim, à cause de la rotation très élevée des cadres de l'administration publique dû au contexte politique. Cette situation entraîne beaucoup de déperdition d'information quant à l'implication effective des responsables des structures déconcentrées et décentralisées dans le suivi des activités.

3 Constatations

Ce chapitre présente l'analyse des résultats à travers le prisme des questions d'évaluation ainsi que les principaux facteurs qui ont influencés la performance du projet et ses contributions au résultat. L'évaluation repose sur une analyse de la corrélation entre le résultat du projet, les contributions aux produits attendus selon la théorie de changement et par conséquent, aux objectifs globaux de la consolidation de la paix. Les critères d'évaluation se focalisent sur les questions y afférentes énoncées dans les TDR.

3.1 Pertinence

Le critère de la pertinence est abordé sous ce chapitre selon les questions formulées dans les TDR.

Dans quelle mesure l'appui du projet est-il adapté aux besoins de la population cible? (ii) en ligne avec les priorités spécifiques de l'amélioration de la cohabitation pacifique entre communautés grâce au dialogue et aux relations économiques mutualisées et des mécanismes de gouvernance foncière (iii) répond-t-il aux priorités nationales exprimés dans PNDES (2016-2020) et dans UNDAF (2018-2022) ? Est-ce que les interventions prévues contribuent adéquatement à l'atteinte des résultats attendus du projet?

La contexte conflictogène en Guinée forestière a été l'objet de diagnostic et d'atelier participatif. Une analyse des causes profondes des conflits fut menée et éditée dans le document de présent projet et dans « Diagnostic des causes profondes des conflits intercommunautaires récurrents en Guinée forestière, Association Mains Solidaire, United Nations Peacebuilding Fund, PNUD, 2016, p.60-86. Ces analyses font ressortir que le foncier et plus généralement l'accès aux opportunités économiques constituent les éléments déclencheurs de conflits entre populations autochtones et allochtones. Selon l'enquête de perception de référence du projet : « La fréquence des conflits fonciers est inquiétante dans la zone du projet. En effet, à cause des tensions latentes dans cette zone, les conflits fonciers

peuvent constituer des étincelles pouvant conduire à des conflits interethniques aux conséquences dramatiques.¹⁷ »

Au-delà de ce phénomène de tension récurrente autour du foncier, s'ajoute une caractéristique particulière de l'exclusion des femmes à l'accès à la terre. La société guinéenne à l'instar de plusieurs autres dans la sous-région est une société patriarcale où les terres appartiennent aux hommes de la famille selon le droit coutumier. Les femmes, malgré leur contribution remarquable dans les travaux de subsistance relatifs à la terre, ne peuvent pas en disposer à leur propre compte comme capital productif compte tenu des termes du droit coutumier qui est prédominant. Toujours selon l'enquête de perception de référence « tous les enquêtés dans le volet qualitatif de l'enquête sont unanimes sur le fait que le droit foncier des femmes n'est pas respecté dans les communautés de la zone d'étude et que les femmes n'y ont pas suffisamment accès à la terre¹⁸ »

Les communautés aspirent légitimement à la paix, et les tensions entre autochtones et allochtones créent les conditions défavorables d'un épanouissement social, ce qu'elles même ont eu à expérimenter pendant toutes les périodes de tension et de conflits latents et/ou ouverts entraînant souvent des pertes en vie humaine (Gouecké, Zogota, etc). La mise en commun des moyens de production correspond au besoin d'une économie mutualisée qui relève surtout d'un contexte standard de vie dans un espace rural commun et favorise l'accès aux intrants et techniques agricoles.

Le témoignage d'un du groupement de producteur corrobore ce besoin en ces termes :

Encadré 1: Témoignage d'une femme bénéficiaire de Gouecké

« Nous ici, avant chacun vivait de son côté et ne se fréquentait pas et on n'avait pas de terres pour travailler. Avec le projet, nous travaillons ensemble, on mange ensemble on se connaît mieux. Ceci a aussi contribué à diminuer les tensions et conflits entre nous. Le projet nous a permis d'avoir ensemble des activités rémunérées, ce qui serait difficile sans union. C'est ce que nous recherchons : la paix pour travailler ». Par rapport à l'accès à la terre, les gens du village sont bien informés que les femmes ont maintenant droit à l'héritage, avant les veuves ne pouvaient pas hériter de la terre de son défunt mari ni celle de sa famille d'origine, maintenant on sait que c'est possible.

Les communautés rurales représentent les couches de population les plus durablement touchées par la pauvreté. Le plan cadre des Nations Unies pour le Développement UNDAF2018-2022 (p 12) a relevé le phénomène de pauvreté en milieu rural en précisant l'exclusion des femmes aux facteurs de production (terre, ressources financières) qui limitent leur autonomisation et leur accès aux opportunités d'éducation, d'emploi ce qui contribuent à exacerber les inégalités. Du reste les objectifs du projets s'inscrivent dans l'Effet 1 : D'ici 2022 les institutions nationales au niveau central, décentralisé et déconcentré, assurent et garantissent de manière inclusive, l'Etat de droit, la démocratie, la sécurité, la paix sociale et une gouvernance institutionnelle performante conformément aux principes des droits de l'Homme ; l' Effet 2 : D'ici 2022, les institutions nationales, la société civile et le secteur privé mettent en œuvre de manière inclusive, des politiques et programmes qui améliorent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion durable de l'environnement et la résilience des populations aux changements climatiques et aux risques des catastrophes ; l' Effet 3 : D'ici 2022, les populations notamment les plus vulnérables ont un accès accru et équitable et utilisent les services sociaux de base de qualité ; et l'Effet

¹⁷ Enquête de référence PBF GIN-A131(2021, p31)

¹⁸ Enquête de référence PBF GIN-A13 (2021, p38)

4 : D'ici 2022, les institutions nationales, le secteur privé et les collectivités locales mettent en œuvre de manière inclusive, des politiques et programmes qui améliorent l'emploi productif et l'entrepreneuriat des femmes, des jeunes, des migrants retournés et des personnes vivant avec un handicap . Ainsi les appuis du projet contribuent à tous les effets de l'UNDAF2018-2022.

Les interventions du projet sont alignées sur les résultats stratégiques (RS)2 : « L'État de droit, la démocratie, la sécurité et la cohésion sociale sont consolidés » ; RS4 : « La qualité du capital humain est améliorée » et RS5 : « L'emploi décent et l'inclusion sociale des couches vulnérables sont assurés »¹⁹ du PNDES

Dans quelle mesure les communautés et services techniques (agents du SNU, ministères et société civile) ont-ils été impliqués dans la mise en œuvre du programme (choix des sujets, thèmes, ciblage etc....) ?

Les principaux intervenants du projet ont été impliqués de façon relative chacun selon les domaines thématiques depuis la conception jusqu'à la réalisation. Ainsi les agences des Nations Unies partenaires ont participé activement à la conception du projet en y associant les services techniques concernés par le foncier rural tel que l'agriculture, l'environnement, l'administration du territoire, l'habitat et l'aménagement des villes.

Les services techniques ont été beaucoup plus impliqués dans l'exécution du projet surtout au niveau de la zone d'intervention et dans une certaine mesure dans le diagnostic des conflits fonciers.

La participation des communautés se retrouve assez appréciable au niveau des travaux d'aménagement ou elle a constitué la main d'œuvre. Au préalable, leur besoin a été pris en compte lors des Planifications communautaires Participatives (PCP) qui ont dressé les lignes d'interventions correspondants à leur besoin de développement communautaire.

Le ciblage des bénéficiaires a relevé de l'agence lead le PAM à travers les ONG partenaires de mise en œuvre, en commun accord avec les autorités locales et SERPROCA, et la FAO qui a effectué un travail préalable d'élaboration de critère de choix des bénéficiaires selon les interventions communes ciblées par le projet

L'approche du « faire faire » a été privilégiée. Ainsi des ONG couvrant la région et œuvrant dans le développement rural ont été identifiés pour l'exécution du projet dans le cadre du partenariat. Chaque ONG avait la charge d'une préfecture.

Les actions qui visaient à améliorer la gouvernance foncière quant à elle ont été en partie confiées à une ONG particulière.

De manière dynamique, comment le projet a-t-il su s'adapter à l'évolution des besoins des populations cibles dans la planification et la réalisation de toutes les interventions appuyées dans le cadre du projet?

Le contexte politique a connu des soubresauts qui ont perturbés la réalisation du projet notamment au niveau de l'ancrage institutionnel. Après une certaine léthargie, et le départ massive des cadres de l'État à la retraite d'autres points focaux ont pris la relève pour assurer la continuité de l'administration.

¹⁹ PNDES (2016, p4)

Sur le plan technique, les sites maraichers ont été transformés en site de production rizicole par localité ou les semences non pas été performantes et des intrants ont été fournis aux OP pour une deuxième campagne.

<i>Les facteurs d'appréciation du niveau de pertinence</i>		<i>La notation</i>
Facteur « a »	Dans quelle mesure l'appui du projet est-il été adapté aux besoins de la population cible : (ii) en ligne avec les priorités spécifiques de l'amélioration de la cohabitation pacifique entre communautés grâce au dialogue et aux relations économiques mutualisées et des mécanismes de gouvernance foncière et	1,75/2
Facteur « b »	Répond-t-il aux priorités nationales exprimés dans le PNDES (2016-2020) et dans UNDAF (2018-2022) ? Est-ce que les interventions prévues contribuent adéquatement à l'atteinte des résultats attendus du projet ?	1/1
Facteur « c »	Dans quelle mesure les communautés et services techniques (agents du SNU, ministères et société civile) ont-ils été impliqués dans la mise en œuvre du programme (choix des sujets, thèmes, ciblage etc....) ?	0,75/1
Facteur « d »	De manière dynamique, comment le projet a-t-il su s'adapter à l'évolution des besoins des populations cibles dans la planification et la mise en œuvre de toutes les interventions appuyées dans le cadre du projet?	0,75/1

La **Pertinence** : Pour cet indicateur, on utilise le « Coefficient de Pertinence » (CP). Il se décompose en cinq facteurs (a, b, c, d). Il est noté sur une échelle de 1 à 5 et se calcule comme suit :

Tableau 2: Estimation de la pertinence

$CP = a + b + c + d =$ ou $< 4,5/5$. Cette note confère le qualificatif de **très pertinent** au projet.

Constat 1. La conception du projet s'inscrit dans les priorités nationales et programmatiques des agences des Nations Unies. Il a le mérite de répondre aux besoins de bénéficiaires sur plusieurs plans: la prise en compte de leurs droits au développement et à la paix, du genre, des normes sociales et environnementales et le renforcement de leurs capacités.

3.2 Cohérence

La cohérence est analysée selon les questions des TDR.

L'intervention s'accorde-t-elle avec les autres interventions menées dans le cadre de la prévention et la gestion des conflits par le PBF (cohérence interne), par d'autres organisations/partenaires (cohérence externe) ?

Les agences des Nations Unies bénéficient des Fonds de consolidation de la paix pour accompagner le gouvernement guinéen dans la prévention et la gestion des conflits qui découle du contexte socio politique instable du pays. Les interventions actuelles s'appuient sur des outils et documents de diagnostic tels que, d'une part le « Diagnostic des causes profondes des conflits intercommunautaires récurrents en Guinée forestière, menée par l'Association Mains Solidaire, et le PNUD United Nations Peacebuilding Fund, PNUD » et d'autre part de la Stratégie nationale de la prévention des conflits et de

la citoyenneté (SNPCC), sans compter les ateliers participatifs d'analyse des conflits en Guinée dans le cadre du projet "Transition - Secrétariat permanent, réconciliation et cohésion sociale en Guinée" de 2017.

Le document du projet stipule que « Amélioration de la gouvernance des régimes fonciers pour une prospérité partagée dans le bassin du fleuve Sénégal » (SRB/2016-2019) financé et mis en œuvre par la FAO, ainsi que le « Programme d'Appui aux Marchés Agricoles pour les Petit(e)s Exploitant(e)s Agricoles » du PAM Guinée qui a été mis en œuvre entre 2015 à 2019 dans les régions de Boké, Faranah, Labé et N'Zérékoré. ont servi de base pour la conception du présent projet sur la gouvernance foncière par une économie mutualisée. On note par ailleurs une complémentarité et une cohérence sur les thématiques autour de « consultations préfectorales et lettre de politique des droits de l'Homme, infrastructures sociales de paix, l'Amélioration de la gouvernance des régimes fonciers pour une prospérité partagée dans le bassin du fleuve Sénégal (SRB/2016- 2019) et l'actuel projet sous revue.

La cohérence externe s'exprime à travers les agences partenaires telle que la FAO, HCDH et au-delà des ONG prestataires de service comme ACORD, MTD, CEAD qui s'inscrivent dans les mêmes thématiques de développement communautaire, de la sécurité alimentaire et des droits de l'homme au niveau rural.

Dans quelle mesure les activités/interventions du projet sur le terrain dans le cadre de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale étaient complémentaires à d'autres interventions du PBF dans les zones du projet (ISP, transfrontalier etc)

Le Projet d'Appui à la participation des jeunes à la prévention des conflits en période électorale et la pérennisation des Synergies locales des acteurs de paix de Guinée a permis d'insuffler une dynamique au niveau des structures locales de prévention et de gestion des conflits dans la région forestière qui a mis en exergue la prédominance de la résolution et/ou de la prévention des conflits relatifs au foncier. Le prototype des acteurs de paix au niveau des synergies locales a été repris sous la forme de plateforme multi-acteurs mais spécifiquement dédiée à la résolution des conflits.

Par ailleurs l'approche de dialogue intercommunautaire et intergénérationnel a été capitalisée dans le cadre des structures locales de paix (Infrastructure de Paix) pour la mise en place de plateformes multi-acteurs. En ce qui concerne l'opérationnalisation de cette approche, la complémentarité n'est pas toujours mise à profit car les activités s'arrêtent à la clôture des projets. Par localité, les acteurs les plus dynamiques des structures font mention des renforcements de capacités dont ils ont bénéficié depuis les projets antérieurs. Néanmoins, la création de nouvelles structures locales de dialogue ne favorise pas la cohérence dans les interventions dans le même domaine et dans les mêmes zones.

On constate que d'autres projets tels que « Action concertée des jeunes et le transfrontalier Guinée-Côte d'Ivoire qui interviennent dans les mêmes zones, n'ont pas de synergie d'action avec le projet sous revue. Mais les résultats sur la cohésion sociale représentent souvent la conjugaison de la contribution des plusieurs interventions surtout si elles portent sur les mêmes bénéficiaires de la même zone.

Le Coefficient de Cohérence (CC) a été obtenu comme suit :

Tableau 3: Modalité de calcul de l'indicateur « coefficient de cohérence »

Les facteurs d'appréciation du niveau de cohérence		La notation
Facteur « a »	L'intervention s'accorde-t-elle avec les autres interventions menées dans le cadre de la prévention et la gestion des conflits par le PBF (cohérence interne), par d'autres organisations/partenaires (cohérence externe) ?	1,5/2
Facteur « b »	degré de cohérence des objectifs du projet avec les besoins contextuels de renforcement des acquis des projets antérieurs et la complémentarité avec les autres projets existants	2/3

CP = a + b = 3,5/5 Le niveau de cohérence du projet est **satisfaisant**.

Constat 2. La consolidation de la paix est un long processus multidimensionnel qui implique plusieurs acteurs. Le projet représente dans une certaine mesure une complémentarité des projets antérieurs en renforçant la dimension gouvernance foncière dont les conflits sont les plus récurrents, surtout dans la zone d'intervention.

3.3 Efficacité

Le critère de l'efficacité est abordé dans ce chapitre en fonction des questions développées dans les TDR. Au préalable le résumé²⁰ des cibles atteintes donne un premier aperçu sur les produits induits par ces réalisations

Dans quelle mesure les interventions appuyées par le projet ont-elles contribué à l'atteinte des résultats?

Au niveau des 24 villages identifiés dans les 4 préfectures, 24 plans d'actions communautaires (PCP) ont été élaborés.

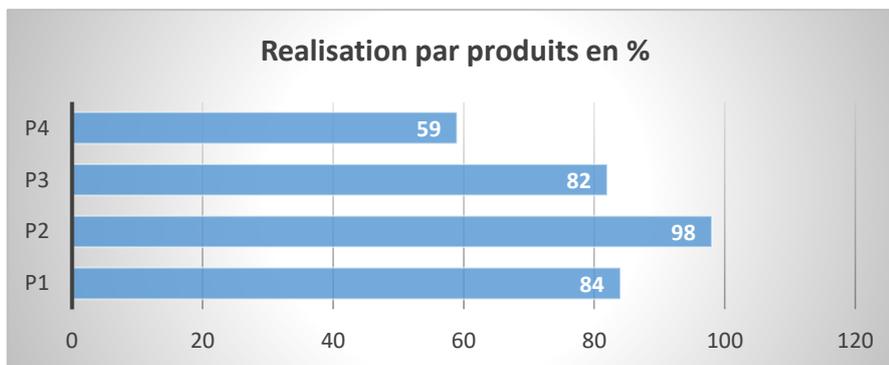
- 21 OPA dont 12 OPA produisant du riz avec 600 membres dont 330 femmes et 270 hommes et 9 OPA maraîchères avec 450 membres dont 338 femmes et 112 hommes ont été identifiés.
- 72 séances de sensibilisation ont été réalisées sur l'impact des conflits intercommunautaires en Guinée forestière par une économie mutualisée et l'amélioration de la gouvernance foncière ont été organisées dans les communautés ciblant particulièrement les femmes, les jeunes et en mettant un accent sur la cohabitation pacifique et sur les avantages de la cohésion sociale. 254 personnes touchées dont 123 femmes.
- 48 ha de superficie ont été utilisés pour aménagement et la mise en valeur des bas-fonds dans les quatre préfectures. Cette activité a pu être réalisée grâce à l'appui technique du service SERPROCA assisté par l'ONG CEAD partenaire technique. De façon spécifique ces activités ont contribué au renforcement de la résilience des ménages agricoles (2,500T/ha ont été obtenus soit une production moyenne de 120T pour les 48 ha mise en valeur)
- 12 groupements équipés de brouettes, d'arrosateurs, de râteliers, de binettes, d'arrosoirs plastiques
- Douze (12) sessions de formation en faveur des membres des 12 groupements soit une session par groupement sur les techniques culturales respectueuses de l'environnement ont été réalisées (120 personnes des 12 groupements dont 88 femmes ont bénéficié de cette formation).

²⁰ Rapport final CEAD (2022, pp8)

- 180 membres des 12 groupements dont 105 femmes ont été sensibilisés sur le droit foncier, en insistant sur l'inclusion des femmes et des jeunes
- Au niveau de maraichage, 09 sites de 09 ha ont été identifiés avec des documents de cession dûment signés par les parties prenantes garantissant les investissements ; 09 ha de champs écoles Paysans maraîchers ont été aménagés, mise en valeur et clôturés en grillage dans 09 localités soit 1 ha par site ; 09 pépinières de piment et de l'aubergine ont été installées sur les sites tandis que les semences de gombo et d'épinard ont été semées directement dans les champs ; Les sites ont été suivis par les agents du SERPROCA et les ONGs ANCG, CAADEC et OCPH aussi ont effectuées le suivi technique sur les sites qui les revenaient. CEAD en plus du suivi technique de son site elle était chargé de faire le suivi technique des champs écoles avec SERPROCA; 2 124,14 kg de légumes toutes spéculations confondues ont été récoltés sur les 9 sites de mai à juillet 2022
- 18 puits sont réalisés avec une profondeur de 07 m dans chaque site maraîcher ;
- 9 animateurs des 4 ONG partenaires et les agents de SERPROCA des 4 préfectures et ont été formés sur les bonnes pratiques agricoles et particulièrement sur les itinéraires techniques des cultures maraichères par un ingénieur agricole ; 390 membres dont 292 femmes des 09 groupements ont reçu la formation.
- 264 personnes dont 185 femmes des 9 groupements ont reçu une formation sur les itinéraires techniques de production (préparations, semi, plantation et récolte).

L'efficacité se mesure au niveau primaire d'atteinte de résultat. Ici, il s'agit de mettre en exergue le niveau d'atteinte des produits selon les cibles. L'atteinte des résultats de l'effet se visualisent dans les graphiques de niveau de réalisation des produits.

- **Figure 1 : niveau de réalisation des produits en%**²¹



Source : rapport annuel et sondage ²²

Le produit 2 relatif à l'amélioration des moyens de subsistance des membres de plusieurs communautés qui collaborent au sein d'organisations paysannes semblent avoir atteint son objectif (environ 98% de réalisation). Il est suivi du produit P1 « Les espaces de dialogue intercommunautaires sont créés et

²¹ Les produits ont été obtenus en faisant la moyenne entre les cibles atteintes par produit du rapport final, les cibles obtenues lors des enquêtes finales de perception et de l'évaluation

²² Calcul de pourcentage de réalisation effectué par l'évaluation

consolidés » et P3 « Les acteurs communautaires, administratifs et les femmes connaissent et utilisent le cadre juridique et institutionnel relatif à la gouvernance foncière pour un accès sécurisé aux ressources foncières » (82% de réalisation).

Lors de la visite de terrain, il est ressorti lors des entretiens des bénéficiaires une amélioration de la productivité surtout du riz dans les périmètres aménagés. Le système de mise en relation avec les organisations des femmes étuveuses et les cantines scolaires qui achètent toute la production permet d'assurer une augmentation des revenus des exploitants.

Le produit P4 relatif à la connaissance du droit foncier en particulier par les femmes et les jeunes et de l'accès aux mécanismes administratifs et judiciaires de résolution pacifique des conflits fonciers restent encore mitigés. Les réalisations se situent autour de 59%.

Tous ces 4 produits devraient concourir à la réalisation de l'effet : « La cohabitation pacifique entre communautés en Guinée forestière est favorisée grâce au partage de valeurs et relations économiques mutualisées et à une amélioration des mécanismes de la gouvernance foncière ». Cet effet possède lui-même ces indicateurs et cibles à atteindre au nombre de 3 : « 1.1 Une meilleure perception des personnes membres (h/f) des adultes sur communautés différentes l'égalité des droits entre ciblées sur la cohésion sociale entre leurs hommes et femmes de manière générale concernant communautés 96,76% » ; « 1.2 Taux de réduction des affrontements violents entre les communautés sur des questions foncières réalisé à 22% » et « 1.3 Nombre de différends fonciers portés devant le cadre de la promotion des droits des mécanismes pacifiques de résolution des conflits fonciers qui se situe à 23 selon le rapport final d'activité²³ ».

La perception des différentes communautés représentée dans les Organisations Paysannes (OP) atteste qu'il y a un changement positif remarquable au niveau de la cohésion sociale. En effet en combinant les trois dimensions de la cohésion sociale : « capital social, confiance et tolérance », l'étude de référence avait situé sa base à 60,53²⁴ dans la zone cible au démarrage du projet. Cet item se retrouve à la fin du projet à 77,24²⁵ % selon l'enquête finale soit une progression d'environ 17%. Les indicateurs « capital social » et « confiance » ont évolué de façon remarquable contrairement à l'indicateur « tolérance » qui est resté stable. Toujours selon l'enquête finale « L'augmentation importante de la valeur de l'indice de cohésion sociale dans la zone du projet s'explique principalement par une adhésion massive de personnes adultes aux OP regroupant plus d'une ethnie et par l'augmentation de la proportion d'OP et d'associations regroupant des membres de plus d'une communauté.²⁶

Encadré 2: *Témoignage d'une responsable d'OP de Gouecké*

Avant le projet, nous ici on ne se saluait pas, il y avait la méfiance entre nous au marché et partout au village et souvent des conflits. Avec le projet, le fait de travailler ensemble a permis de mieux nous connaître. On travaille sur les sites aménagés pour produire du riz. Les femmes sont les plus nombreuses. On se fait aider par les hommes pour les travaux difficiles. Maintenant il y a beaucoup plus de confiance, on mange même ensemble aux champs. Le projet a permis que nous nous comprenions mieux et il y a moins de conflit.

²³ Rapport final d'activité (2023, p9)

²⁴ Etude de référence (2021, p23)

²⁵ Enquête de perception finale (2022, p17)

²⁶ Ibd, p17

En faisant un rapprochement avec la théorie de changement, on se rend compte que toutes les hypothèses de changement ne sont pas remplies. La première hypothèse relative au leadership des services techniques et des autorités locales dans la réalisation des espaces de dialogue et de travail intercommunautaire pour des objectifs s'inscrit dans la logique d'appropriation des cadres de concertation par les responsables administratifs et techniques. Jusqu' à date, la mission n'a pas observé un leadership à ce niveau. La dernière hypothèse vient confirmer les conditions de changement durable par l'accompagnement par les services techniques de l'État, de tout le processus de cohabitation pacifique fondée sur des relations économiques collaboratives et mutualisées et une compréhension commune des droits fonciers. A ce niveau, pour le moment, la relève par l'État pour consolider les acquis n'est pas encore perceptible.

Dans quelle mesure les interventions soutenues par le projet ont-elles contribué (ou sont susceptibles de contribuer) à l'amélioration de l'encadrement et la réglementation des conflits en générale et foncier en particulier.

Au regard de la réalisation des produits, on constate que l'encadrement et la réglementation des conflits se sont globalement améliorées. La création des cadres de dialogue ou plateforme multi-acteurs spécifiques pour la résolution des conflits fonciers a permis de poser les bases d'une gestion pacifique des conflits liés au foncier, quoique ces cadres de résolution de conflit malgré qu'ils aient été redynamisés sur la base des anciennes synergies communales des acteurs de paix (SYCAP) ne semblent pas encore être suffisamment utilisés par les femmes et les jeunes. L'information et la visibilité sur ces cadres font encore défaut, ce qui se traduit par un déficit de données relatif au « Nombre de différends fonciers portés devant les mécanismes pacifiques de résolution des conflits fonciers » et « Nombre de conflits fonciers résolus grâce au renforcement du cadre de concertation local multi-acteurs de dialogue existant ». Il est établi que ces structures ont été mises en place partout dans les communes de la zone d'intervention, mais elles peinent à imprimer leur marque dans l'encadrement des conflits fonciers.

Les différentes enquêtes de référence et finales n'ont pas pu déterminer le seuil d'atteinte de ceux-ci. En plus, la dynamisation de ces structures suppose un renforcement des capacités à tenir un registre des cas de conflits résolus et/ou prévenus.

Néanmoins, il est reconnu par les bénéficiaires rencontrés que les acteurs communautaires et administratifs ont « **une meilleure connaissance des textes juridiques et réglementaires relatifs à la gouvernance foncière et judiciaires de résolution pacifique des conflits fonciers** » d'une part et « **les femmes qui considèrent être traitées de façon équitable dans l'accès aux ressources foncières par les membres des différentes communautés** » d'autre part suite aux interventions du projet ont sensiblement augmenté et selon l'enquête d'évaluation respectivement de 87% et 54%²⁷.

Un responsable des OP témoigne :

Encadré 3:Témoignage d'un responsable OP de Kokota

« Chez nous ici, les questions d'héritage de la terre étaient exclusivement réservées aux hommes. Les femmes mariées ont toujours cultivé dans les champs de leurs maris. Quand celui-ci décède les parents du mari les empêchent de cultiver sur les terres de son défunt mari. Quand elle retourne chez ces frères,

²⁷ Le rapport d'activité finale du projet situe les proportions respectivement de 71,74% et 69,5%.

ceux-ci lui refusent également d’avoir un lopin de terre. Ainsi elle se retrouve sans moyens de subsistance alors qu’elle a des enfants sous les bras. Après la sensibilisation sur l’accès des femmes à la terre lors d’un atelier tenu ici, nous acceptons que les femmes acquièrent des terres surtout les veuves. Nous avons des cas ici où des frères ont cédé la terre à leurs sœurs après le décès de leurs maris »

Dans quelle mesure les interventions soutenues par le projet ont-elles contribué (ou sont susceptibles de contribuer) à l’appui des stratégies et plans à travers la génération des connaissances et la production des évidences relatives aux mécanismes d’alerte précoce en faveur de la prévention des conflits.

Les mécanismes de gestion des conflits et d’alerte précoce constitue une dynamique dans le travail des structures de dialogue et les plateformes multi acteurs qui dès leur mise en place ont bénéficié d’outils dans le cadre des préventions et de gestion des conflits.

Des sessions de formation des membres des plateformes multi-acteurs (synergies locales des acteurs de paix) ont été organisées sur le Développement Territorial Participatif et Négocié, la négociation foncière, la prévention et le règlement des conflits fonciers²⁸ En plus une note technique du cadre juridique et institutionnel sous forme de livret sur la base du rapport d’analyse critique des forces, faiblesses, opportunités et tendances (SWOT) du cadre juridique et institutionnel de la gouvernance foncière en Guinée a été produite. Ceux-ci constituent des connaissances qui renforcent les cadres de prévention et de gestion des conflits.

Plus généralement, les mécanismes en faveur de la prévention des conflits s’inscrivent dans le schéma de l’Architecture Nationale de Paix (ANP), fondée sur les infrastructures locales de paix à travers les synergies locales, qui découle de la Stratégie nationale de la prévention des conflits et de la citoyenneté.

Dans quelle mesure les interventions soutenues par le projet ont-elles contribué (ou sont susceptibles de contribuer) à la prise en compte de l’égalité de genre dans l’élaboration du projet par les partenaires clés, y compris la société civile.

Depuis la conception du projet, la prise en compte de l’égalité du genre a représenté un des principes programmation et même un des objectifs du projet en lien avec le gender marker 2 du PBF. Par ailleurs la société civile a été impliqué dès l’identification des potentiels bénéficiaires et devrait être des acteurs majeurs de la réalisation du projet en tant de partenaires connaissant la zone d’intervention selon l’approche du « faire faire » et le principe du transfert de connaissance. Le genre sera développé plus en

Facteur d’appréciation du niveau d’efficacité		La notation
Facteur « a »	Degré d’obtention des résultats (produits) attendus	1,6 ²⁹ /2
Facteur « b »	Degré d’atteinte et/ou pronostique des objectifs (effets) préalablement fixés	2/3

détail dans un chapitre plus tard.

Efficacité : Pour cet indicateur, on a recours au « Coefficient d’Efficacité » (CE). Ce coefficient se décompose en deux facteurs (a, b) tels que spécifiés ci-dessous. Il est noté sur une échelle de 1 à 5,

Tableau 4 : Modalité de calcul de l’indicateur « coefficient d’efficacité »

²⁸ Rapport finale ACORD (2022, p9)

²⁹ Moyenne des produit ,80% *2

Le coefficient d'efficacité (CE) a été obtenu comme suit :

$CE = a + b = ou < 3,6$. Le coefficient confère à l'efficacité le qualificatif de satisfaisant.

Constat 3. La contribution des différents produits générés par les activités ont permis d'atteindre un niveau de réalisation indéniable où la cohésion pacifique est favorisée surtout par le capital social, et la confiance induits par le partage de valeurs et relations économiques mutualisées et à une amélioration des mécanismes de la gouvernance foncière.

3.4 Efficience

Le critère de l'efficience est analysé dans ce chapitre en selon des question formulées dans les TDR.

Dans quelle mesure les ressources financières, humaines (le personnel engagé dans le projet) et les biens pour la mise en œuvre du programme ont été : - suffisantes (en termes de quantité) ? - adéquates (en termes de qualité) par rapport aux résultats escomptés ? - déployées à temps ?

Le budget total du projet s'élève à 2 095 409.92 USD répartie entre les 3 agences dont 1 020 329.56 pour le PAM (49%), 416 100 alloués au HCDH (22%) et 614 980.36 (29%) accordé à la FAO. A date, le budget alloué a été dépensé à hauteur de 2 0422 876.13 USD³⁰ soit 97%. En ce qui concerne le budget alloué spécifiquement aux activités et aux produits, le montant s'élève à 1 821 327.03 USD et 1 683 533.66 USD soit 92% en ont été décaissé

L'efficience s'évalue en partie par l'établissement du ratio des réalisations sur l'utilisation des ressources. Sous cet angle, le niveau de décaissement des ressources par produits donne un premier aperçu de son utilisation ci-dessous représenté.

Tableau 5: Budget décaissé par produits

Produits	Budget (usd)	Depenses (usd)	% de décaissement
P1	724 217	686 815	95%
P2	637 868.57	606 428.20	95%
P3	242 978	204 637.0	84%
P4	206 263.46	185 653.46	90%
Total	1 821 327.03	1 683 533.66	92%

Source : service financier PAM, FAO, HCDH³¹

L'absorption des ressources est le plus faible au niveau du produit P3 (84%) : « les acteurs communautaires, administratifs et les femmes connaissent et utilisent le cadre juridique et institutionnel relatif à la gouvernance foncière pour un accès sécurisé aux ressources foncières » où la FAO et le HCDH étaient les agences engagées.

³⁰ Rapport financier PBF/GIN/A-13 mai 2023

³¹ Calcul effectué par l'évaluation Ratio= % de réalisation des Produits/% de réalisation financière des Produits

Le rapport entre les ressources financières utilisées et le niveau de réalisation des produits donne un paramètre plus précis d'appréciation de l'efficience.

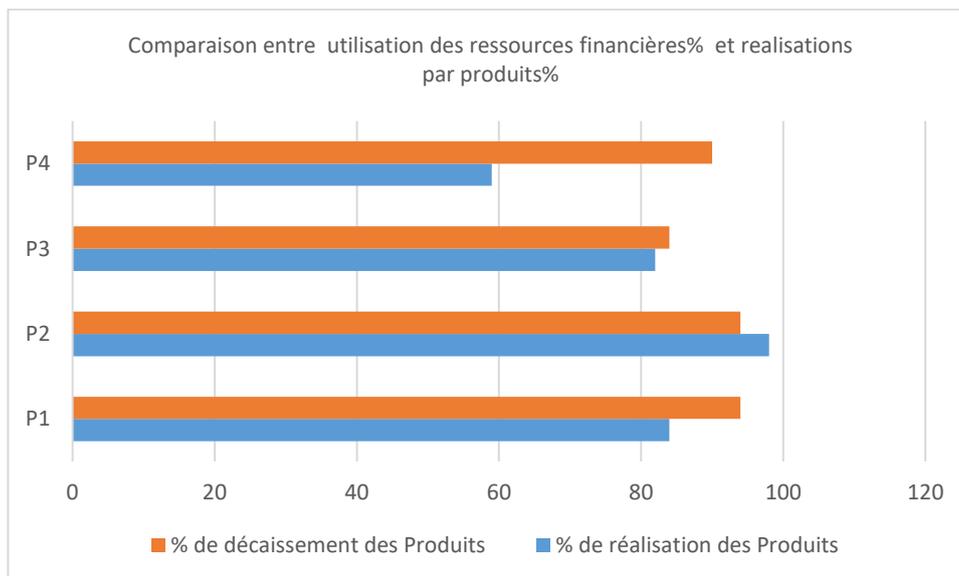
Tableau 6:Ratio réalisation et utilisation des ressources financières

Produits	% de réalisation des Produits (TRP)	% de décaissement des Produits(TRF)	Ratio ³²
P1	84	95	89%
P2	98	95	104%
P3	82	84	98%
P4	59	90	66%
Moyenne	80	92	87%

Le ratio s'obtient par le rapport en le pourcentage de la réalisation des produits obtenus par la moyenne des cibles des indicateurs TRP sur celui de réalisation financière par produit. Ainsi 1% de produit sur 1% de décaissement représente 100 % en termes de ratio TRP/TRF. Ce qui correspond à une efficience financière optimale

La compilation des données montre que le niveau le plus performant en utilisation des ressources sur la production de résultats se situe au Produit 2. En effet 95 % du budget a été utilisé contre une atteinte de cible à 98% soit plus de 1,04 unité de produits pour une unité de ressource financière C'est la performance la plus remarquable en termes d'utilisation des ressources. Cependant, le Produit 4 « Les espaces de dialogue intercommunautaires sont créés et consolidés » enregistre le ratio le plus bas soit 66%. Ceci se comprend dans la mesure où il n'y a pas eu plus de 60% d'atteinte de résultat pour 90% de budget utilisé à cet effet.

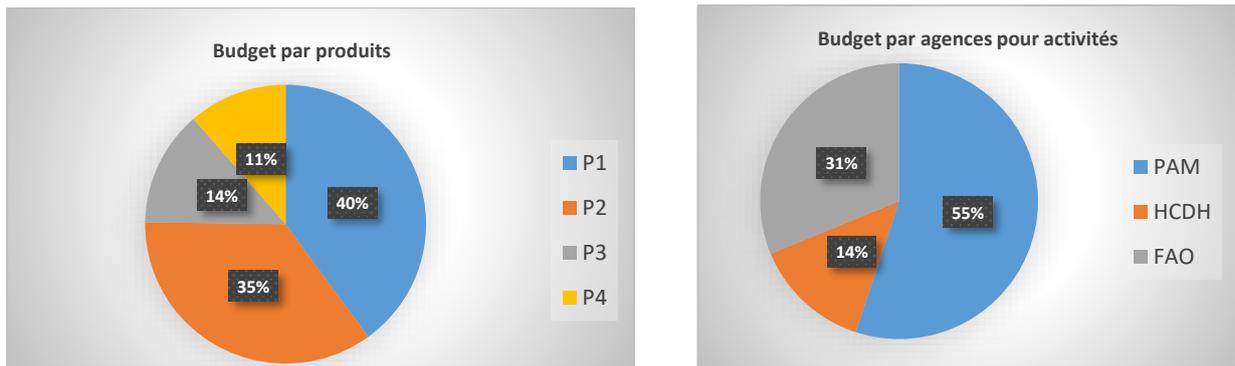
Figure 2 Comparaison entre utilisation des ressources et réalisations par produits



³² Ratio=TRP/ TRF

Cependant les produits n'ont pas été dotés du même poids budgétaire ni de la même répartition par agence, ce qui est illustré dans les figures 2 et 3

Figure 3 : Répartition du budget en valeur relative par produit **Figure 4: Répartition du budget dédié aux activités par agence**



Du point de vue des ressources financières, leur seuil d'utilisation à 83,5% pour ce qui concerne les activités, prouvent qu'il n'avait pas globalement de contrainte à ce niveau. Certaines agences ont plus de facilité d'exécution financière que d'autre allant de 100% à 70%. On note aussi qu'au niveau du Produit 1 les taux de décaissements de ces agences sont les plus faibles soit 33 %. (Voir Annexe 3)

Ceci rentre en corrélation avec la qualité des ressources humaines engagé et/ou en partenariat avec les agences. Du reste, le personnel du projet a beaucoup fluctué, ce qui a influencé négativement dans un des résultats. Par ailleurs la nature de partenariat ou la qualité de leur intervention se répercute sur l'efficacité donc sur l'efficacité du projet. A ce sujet, on note que certains partenaires étaient plus des accompagnants (AVFVA et HuProFe) que des partenaires avec un cahier de charge précis. En plus, le personnel engagé sur le projet était en nombre insuffisant. Toute chose qui a entraîné des retards au niveau de certaines activités et le respect des délais de transmission de rapports.

La mise en œuvre du projet s'est déroulée dans un délai relativement court (24 mois). Ceci a constitué un défi au niveau opérationnel que le projet a relativement bien géré. Le projet s'est acquis des activités dans les délais à l'exception de l'accompagnement de 100 femmes engagées dans des procédures administratives et judiciaires relatives aux questions foncières dans la zone du projet. Par ailleurs le plaidoyer prévu sur la base des conclusions de l'étude sur les réformes du cadre juridique et institutionnel n'a pas été mené comme prévu³³.

Certains protocoles d'accord ont accusé un retard avant même leur signature et mise en exécution. Un agent de réalisation atteste les retards :

Encadré 4: Témoignage d'un partenaire de mise en oeuvre

³³ Enquête de perception finale (2022, p16)

« Nous avons signé le contrat en Août 2022 pour une période d'exécution de 3 mois, ce qui paraît vraiment insuffisant au regard de différentes étapes pour atteindre les objectifs. Le protocole d'accord devrait tenir compte des différentes démarches administratives pour des dossiers aussi complexes que sont les litiges fonciers. Quand les litiges arrivent à la justice, leurs traitements prennent encore beaucoup de temps »

Dans quelle mesure les dispositifs de suivi, d'accompagnement en interne ont-ils été réalisés tel que prévu dans le document de programme ?

Le dispositif de suivi et d'accompagnement en interne seront développés dans le chapitre de la gestion des rendements.

L'efficacité de la coordination entre les différents partenaires du projet ?

Chaque agence bénéficiaire disposait d'un budget pour l'exécution du projet, la coordination s'est faite essentiellement au niveau technique ou les partenaires devaient rendre compte du niveau de progression des activités de façon mensuelle au niveau de l'agence lead à Nzérékoré. En termes de reporting, la coordination du projet a enregistré des lenteurs dans la compilation des données ce qui a entraîné des retards dans la remise des rapports mandataires. Néanmoins elle a réussi à mener un comité de pilotage

Le dispositif au niveau de la zone d'intervention à Nzérékoré par contre a fonctionné grâce à l'engagement des ONG partenaires et des agences impliquées dans le projet. Le leadership, et la communication et les rencontres mensuelles entre les différentes agences a permis d'avancer avec la même compréhension en mettant tous les intervenants au même niveau d'information. Les partenaires ont fait mention également de l'engagement des autorités locales qui s'impliquaient pendant les ateliers et autres séances de sensibilisation. Toutefois les services techniques déconcentrés ont joué leur rôle comme ils le pouvaient avec des perturbations dues aux mouvements des fonctionnaires (affectations, mises à la retraite...) et autres contraintes liées à des motivations subjectives. Certaines représentativités des services techniques au niveau central ont tout de même perturbé la coordination du projet, car des points focaux sont affectés à d'autres ministères où d'autres localités entraînant des reprises chronophages d'immersion des remplaçants dans le projet.

Coordination et synergies avec d'autres projets PBF et d'autres interventions éventuelles dans les zones du projet

L'évaluation n'a pas eu connaissance d'une coordination quelconque avec un projet PBF en cours dans la zone d'intervention; Cependant une efficacité se dégage dans l'utilisation des mêmes structures de dialogue et de paix du projet « d'Appui à la participation des jeunes à la prévention des conflits en période électorale et la pérennisation des Synergies locales des acteurs de paix de Guinée ». Les Synergies communales des acteurs de paix, même si certaines d'entre elles sombrent dans la léthargie, ont permis une accélération du processus d'apprentissage des mécanismes de résolutions des conflits fonciers, parce qu'auparavant elles s'investissaient déjà dans la résolution de tous types de conflit y compris ceux relatifs aux domaines.

Estimation de l'indicateur « coefficient d'efficacité »

Pour mesurer l'efficacité des programmes, l'indicateur « Coefficient d'Efficacité » (CEF) a été utilisé. Il correspond au ratio entre le taux de réalisation des résultats (TRR) et le taux d'exécution financière (TEF). CEF : TRR/TEF :0,87³⁴ Ce ratio rapporté à une échelle de 1 à 5 se trouve être très satisfaisant.

En complément avec les autres paramètres tels que les ressources humaines en quantité et en qualité suffisantes combinés avec le délais de réalisations des activités, il est revient à un niveau plus conséquent de « satisfaisant » (3/5)

Constat 4 L'opérationnalité du projet a connu une phase d'accélération après un démarrage timide. Les ressources financières étaient suffisantes au regard du niveau de décaissement de 88% pour les activités. Les livrables ont souvent accusés des retards dûs à la non-disponibilité des ressources humaines occasionnée par les mouvements du personnel et à l'absence d'une équipe de projet dédiée.

3.5 Impacts : Tendances des effets

Il est plus indiqué de parler de tendance d'effets car le projet vient à peine d'être clôturé et l'évaluation ne peut que cerner que des tendances vers la réalisation des effets qui peuvent être réparties en 2 catégories : effet de l'innovation et effet catalytique.

3.5.1 Effet de l'innovation

L'approche de regroupement des différentes communautés pour travailler sur les mêmes espaces aménagés et actifs constitue une innovation majeure dans la démarche de la consolidation de la paix. La participation des bénéficiaires à l'élaboration des planifications communautaires participatives (PCP) a été mise à contribution pour la prise en compte effective des besoins des communautés mise à la disposition de tous les intervenants et acteurs clés du projet.

Cette innovation a déclenché une bonne dynamique, voire un effet positif sur l'adhésion des bénéficiaires aux interventions du projet d'une part et a permis un processus d'augmentation du capital social et de la confiance au niveau des différentes communautés d'autre part. En effet, les relations d'interdépendance et de collaboration économique entre communautés se sont améliorées à travers les activités de production agricole, de construction de magasin, des reboisements de réhabilitation des pistes rurales et la revente des produits agricoles sur le marché ou avec les cantines scolaires et ainsi que leur transport.

Par ailleurs, le fonds de consolidation de la paix prône la collaboration de plusieurs agences sur la thématique. Ce projet se caractérise donc par une complémentarité pertinente au regard de la complexité des conflits relatifs à la gouvernance foncière, aux interventions multisectorielles y afférentes. Cette complémentarité a entraîné des répercussions bénéfiques sur les effets escomptés en termes d'amélioration des moyens de subsistances des populations bénéficiaires et de la gouvernance foncière. Un bénéficiaire de Gouecke s'exprime sur les effets et impact des interventions en ces termes.

³⁴ Rapporté à l'échelle de 1 à 5 cela nous donne la classification suivante : 0,0 à 0,30 : Efficacité très insatisfaisante/ Très insatisfait (0 à 1); 0,31 à 0,45 : Efficacité insatisfaisant/ Insatisfait (1.1 à 2); 0,46 à 0,60 : Efficacité moyennement satisfaisante/ Moyennement satisfaisant (2.1 à 3); 0,61 à 0,79 : Efficacité satisfaisante/ Satisfaisant (3.1 à 4); 0,80 à supérieur à 1 : Efficacité très satisfaisante/ Très satisfaisant (4.1 à 5);

Encadré 5: Témoignage d'une bénéficiaire de Beyla

« Le projet nous a vraiment aidé à pouvoir travailler sur des terres aménagées pour produire du riz qui est acheté par les cantines scolaires. Ceci a augmenté un peu notre revenu en nous permettant de subvenir à nos besoins. Nous travaillons ensemble entre différentes communautés, Konianké et Guerzé, et au champ nous mangeons ensemble. Avant dans le village on ne se saluait même pas, maintenant nous faisons des cotisations pour des événements sociaux (mariage, baptême etc.). Il y a moins de méfiance et de tension ».

3.5.2 Effets catalytiques

Le processus de consolidation de la paix relève d'un parcours de longue haleine, et les effets souvent fragiles se dessinent au fil du temps dans un moyen, voire long terme. L'implication des partenaires nationaux depuis la conception du projet jusqu'à sa réalisation a permis de déclencher la réforme de la loi relative au code foncier en vue d'y assainir la gouvernance pour la prévention en amont des conflits y relatifs. Il reste néanmoins des pans du processus qui méritent beaucoup d'attention comme les cadres de dialogue multi acteurs où ceux-ci n'arrivent encore à impacter largement et durablement leur communauté par la mise en application des mécanismes de gestion et de prévention de conflit.

Les effets catalytiques en termes de mobilisation de ressources se sont opérés par HCDH qui a consacré pour 2023 des ressources financières dans le but de poursuivre les actions de sensibilisation pour un meilleur accès des femmes à la terre au sein des communautés des 4 différentes régions naturelles de la Guinée, ainsi que pour une réflexion stratégique avec les ministères clés et les Agences de l'ONU impliqués pour la mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels.

La FAO pour sa part a également mobilisé pour la période 2022-2024 un montant de 218,000 USD pour poursuivre le processus de mise en œuvre des recommandations des Etats généraux du foncier avec comme partenaire direct le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat³⁵

Constat 5 : Les résultats du projet ont un impact appréciable tant du point de vue de l'amélioration des moyens de subsistances des populations bénéficiaires que sur le plan de la prise en compte des droits des femmes à l'accès à la terre. (54% des enquêtés considèrent que : « les femmes sont traitées équitablement dans l'accès à la terre ; « 87% estiment une amélioration des connaissances des textes pour la résolution des conflits » et 94% affirment avoir amélioré leurs moyens de subsistances grâce à leur travail au sein des organisations paysannes ».

Malheureusement, les mesures d'accompagnement pour assurer la durabilité de ces acquis restent encore timides.

3.6 Durabilité

La durabilité est abordée dans ce chapitre en selon des questions formulées dans les TDR.

Quelle est la valeur ajoutée apportée par le projet au niveau national et communautaire dans les différents domaines relevant de son mandat telle que perçue par les parties prenantes nationales ?

³⁵ Rapport final d'activité (2023, p22)

Le projet conjoint a connu une complémentarité entre les différentes agences et chacune selon son mandat. La chaîne des interventions s'est déroulée sans perturbations majeures au niveau de la zone d'intervention et même au niveau national. En effet le projet a permis d'apporter des nouvelles techniques agricoles augmentant la productivité, les activités d'élevage et de vente de riz, permettant l'amélioration des revenus, la production de connaissance sur le droit foncier qui améliore l'accès des femmes à la terre.

Comment le projet a-t-il contribué aux capacités durables des acteurs et mécanismes locaux ?

L'implémentation et/ ou la redynamisation des structures locales de paix ou plateforme multi-acteur contribue à renforcer l'encadrement de la gouvernance foncière en termes de gestion et de prévention des conflits dans les zones ciblées en Guinée forestière. Les formations dispensées dans le domaine représentent des capacités relativement durables. L'utilisation de ces capacités dans le temps ne constitue pas néanmoins un acquis durable, car ces structures ont encore besoin d'un accompagnement tant du point de vue institutionnelle que technique. En effet, si les populations bénéficiaires sont largement informées sur le droit foncier, surtout de l'accès des femmes à la terre, il n'en demeure pas moins que les capacités des plateformes multi-acteurs restent encore fragiles. Les ateliers (4 au total pour 8 communes)³⁶ ne suffisent pas à garantir une réelle appropriation d'un domaine aussi complexe que le droit foncier dans un environnement où les coutumes s'appliquent toujours parallèlement au droit moderne (Code foncier et domaniale, Code pastoral, Code des collectivités locales, etc.)

Comment les activités et les résultats du projet vont-ils perdurer après sa fin ?

Les résultats acquis présentent des caractéristiques différentes selon les produits. Les moyens de subsistance ont été améliorés grâce à la mutualisation des actifs et à l'approche de mise en relation avec les étuveuses de riz et les cantines scolaires. Les aménagements des périmètres pour le maraichage et la riziculture représentent des investissements conséquents qui ont une certaine durabilité d'exploitation hormis l'entretien des diguettes et des puits améliorés.

Par ailleurs le projet a eu à injecter une masse monétaire importante en termes de cash transfert représentant les travaux de main d'œuvre sur les sites aménagés, les constructions des puits améliorés, la réhabilitation des pistes rurales et le reboisement. Ce gain substantiel de revenu est lié à des activités ponctuelles qui ne continuent pas après le projet.

Aussi, les modalités de cession des terrains pour l'exploitation des OP diffèrent d'une localité à l'autre. Le bail, où la cession volontaire surtout par un membre du groupement peut être sujet à des révocations après 3 ou 5 ans d'exploitation. Les négociations de cessions de terrain se font entre le propriétaire et le groupement. La durabilité se retrouve en revanche plus probable dans les cas où l'aménagement est implanté sur un site communautaire n'appartenant à personne. Autrement dit, la durabilité des travaux sur les sites reste quelque peu fragile si toute fois ces périmètres ne sont pas sécurisés « ad vitam æternam ». Un responsable d'OP atteste :

Encadré 6: Témoignage d'un responsable des OP à Kremada

« Ce qui va rester longtemps, ce sont les périmètres aménagés, qui nous permettront de travailler pendant au moins 5 ans, car c'est la durée de contrat de bail avec le propriétaire à raison de 500 000 F Guinée par an. Nous

³⁶ Rapport d'activité ACORD (2022, p3)

espérons pouvoir renouveler à l'issue des 5 ans et ce serait une autre négociation pour le montant à payer. Les agences ont déjà bien investi ici, et on aimerait pouvoir rester pour toujours car l'activité nous aide beaucoup »

Est-ce que le projet a préparé une claire stratégie de sortie ? Enfin, si le projet a t'il fournit des efforts pour avoir des effets catalytiques/ chercher des financements complémentaires d'autres sources.

Le projet possède une stratégie de sortie définie dans le document de conception. Toutes les interventions s'inscrivent dans une logique théorique de durabilité. Ainsi l'approche de PCP renforce l'appropriation par les bénéficiaires des actifs productifs. Les renforcements de capacités des producteurs sur les techniques culturelles et la gestion simplifiée des groupements et d'entretien des sites aménagés permet d'assurer un niveau continu de productivité et de revenu.

L'implication des autorités locales et les services techniques de l'État dans le suivi des activités favorise la vulgarisation de textes et lois sur le foncier, facilite les travaux des plateformes multi acteurs et permet un ancrage institutionnel local qui se trouve quand même souvent perturbé par un renouvellement très élevé du personnel administratif et technique. Les acteurs du projet (notamment FAO et HCDH) sont activement impliqués aux côtés du Ministère de l'Urbanisme, dans le processus de mise en œuvre des recommandations des états généraux du foncier et la prochaine formulation de la politique foncière nationale³⁷.

La diffusion des histoires de vies et des bonnes pratiques ne se retrouvent pas dans une chaîne dynamique de communication des résultats et de visibilité des acquis du projet. Les unités de communication des différentes agences répercutent chacune des bonnes pratiques sectorielles relatives à leur mandat. Il n'y a de synthèse de communication à l'adresse des partenaires techniques et potentielles pour recherche de financement en vue. Les effets catalytiques se retrouvent noyés malgré les impacts positifs du projet obtenus.

Quels sont les avantages comparatifs du projet, particulièrement vis-à-vis des autres agences des NU en Guinée et prenant en considération les programmes conjoints et l'approche pour l'initiative « Delivering as One » dont la note conceptuelle a été signée le 11 novembre 2015?

En dépit des aspects de communication, le projet représente un exemple de complémentarité des avantages comparatifs des agences récipiendaires. En effet la Guinée a opté pour le « Delivering as One » afin d'optimiser les différentes interventions des Nations Unies et rendre plus efficaces les programmes. L'approche stipule : un programme unique, un cadre budgétaire commun/fonds unique, une opération unique, une communication unique avec un leader unique.

Dans le cas du présent projet conjoint, cette approche a été mise en œuvre surtout en termes de programme, de cadre budgétaire et d'opération. Les autres aspects restent à être renforcés. Un agent d'implémentation signifiait comme suit :

Encadré 7: Témoignage d'un membre de l'équipe de mise en œuvre

« L'approche du projet conjoint est bonne, ça va dans le sens de « tous unis dans l'action », ce qui nous permet d'atteindre beaucoup de résultats ensemble qu'on ne pourrait atteindre individuellement. Il y a toujours les aspects de communication où chaque agence met toujours en exergue sa visibilité dans les histoires de vie de façon solitaire »

³⁷ Rapport final d'activité p15

La durabilité : Pour cet indicateur, on utilise le « Coefficient de Durabilité » (CD). Ce coefficient se décompose en cinq facteurs (a, b, c, d, e). Il est noté sur une échelle de 1 à 5.

Le Coefficient de Durabilité (CD) a été obtenu ainsi qu'il suit :

Tableau 7: Modalité de calcul de l'indicateur « coefficient de durabilité »

<i>Les facteurs d'appréciation du niveau de durabilité</i>		<i>La notation</i>
Facteur « a »	Quelle est la valeur ajoutée apportée par le projet au niveau national et communautaire dans les différents domaines relevant de son mandat telle que perçue par les parties prenantes nationales ?	0,75/1
Facteur « b »	Comment le projet a-t-il contribué aux capacités durables des acteurs et mécanismes locaux ?	0,5/1
Facteur « c »	Comment les activités et les résultats du projet vont-ils perdurer après sa fin ?	0,5/1
Facteur « d »	Est-ce que le projet a préparé une claire stratégie de sortie ? Enfin, si le projet a-t'il fait des efforts pour avoir des effets catalytiques/ chercher des financements complémentaires d'autres sources.	0,5/1
Facteur « e »	Quels sont les avantages comparatifs du projet, particulièrement vis-à-vis des autres agences des NU en Guinée et prenant en considération les programmes conjoints et l'approche pour l'initiative « Delivering as One » dont la note conceptuelle a été signée le 11 novembre 2015?	0,75/1

CD = 3/5 La durabilité est qualifiée de Probable.

Constat 6 Le projet a eu le mérite de jeter les paramètres constitutifs de la durabilité depuis la conception par l'implication de tous les intervenants clés et bénéficiaires dans l'identification des besoins. Les investissements à amortissements relativement longs des sites agricoles assurent des activités durables donnant ainsi des gages d'une continuité dans l'amélioration des revenus des exploitants, favorisant en même temps la baisse des conflits intercommunautaires. En revanche, ces capitaux productifs et sociaux méritent d'être entretenus et accompagnés par l'ensemble des acteurs décentralisés et déconcentrés. Des prémices d'une poursuite de l'assainissement de la gestion foncière se dessine grâce aux accompagnements des agences.

3.7 Genre et approche basée sur les droits de l'homme

Le genre et l'approche basée sur les droits de l'homme sont analysées dans ce chapitre suivant les questions développées dans les TDR.

Dans quelle mesure les interventions ont permis d'atteindre les groupes à risques.

Les objectifs du projet se portent sur la prévention et gestion des conflits fonciers en incluant l'amélioration de l'accès à la terre par les femmes. Les groupes à risques représentent les femmes vulnérables, les femmes veuves et/ou expropriées de l'héritage à la terre par les familles.

« En mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès des femmes et des jeunes à la terre (résultat 4), ce projet favorise en particulier l'égalité des sexes en Guinée (ODD 5), en conformité avec la politique nationale genre et la stratégie nationale de lutte contre la violence basée sur le genre. »

Dans l'identification des bénéficiaires, un des critères était l'atteinte d'une proposition de 70% de femmes dont 40% de jeunes. Quand bien même les groupes vulnérables n'étaient spécifiés, les ménages vulnérables ont aussi été pris en compte. Cependant, le ratio n'a pas été atteint partout. Tel est le cas dans la préfecture de Yomou où : « pour la mise en œuvre des activités du PBF, on dénombre 224

participants dont 112 femmes sélectionnées, composées des membres des OPA et des ménages vulnérables dans les villages de Bhèta, Bowé, Diécké, Saoro, Lagbara et Ouro³⁸ »

Cependant, globalement selon le rapport de l'ONG CEAD/FAO : le projet a atteint : « 21 OPA dont 12 OPA produisant du riz avec 600 membres dont 330 femmes et 270 hommes et 9 OPA maraîchères avec 450 membres dont 338 femmes et 112 hommes ont été identifiés ³⁹» soit 55% de femmes.

Par ailleurs, on note que certains groupes vulnérables n'ont pas été pris en compte comme les personnes atteintes d'albinisme, pourtant constitué en OP. Du reste, un rapport de mission conjointe de la FAO et CEAD et CAADEC le mentionne lors de la visite à l'Organisation pour le Bien-Être des Albinos (OBEA) : « il a été constaté que les personnes porteuses d'albinisme sont stigmatisées malgré leur appartenance à divers corps de métier notamment : couture, plomberie, commerce, médecine, art, culture⁴⁰ »

Dans quelle mesure le système de suivi et rapportage a-t-il pris en compte les considérations relatives aux droits de l'homme et à l'égalité du genre ?

Le rapportage fixe les considérations des droits de l'homme et de l'égalité du genre de manière générale à partir du moment où ces aspects représentent les objectifs spécifiques du projet. Tel fut le cas à l'ONG « Les mêmes droits pour tous » (MDT) en charge de l'identification et de l'accompagnement des 100 femmes vulnérables expropriées des terres. Dans le rapport on retrouve : « depuis le lancement des activités du projet, la clinique juridique a enregistré au total trente-deux (32) cas de violation du droit des femmes à la propriété foncière et à l'héritage paternel et conjugal ⁴¹»

En outre dans le canevas PBF de rapport conjoint, une plage est consacrée aux droits de l'homme surtout au ratio genre : « Indiquer toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et/ou l'inclusion et la réactivité des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat ⁴² » où l'accent est mis sur la responsabilisation des personnes vulnérables dans les OP, la promotion des droits de femmes à l'accès à la terre de façon égalitaire et surtout leur autonomisation grâce aux ressources générées par les activités rizicoles, de maraichage et d'élevage.

Dans quelle mesure les interventions du Projet ont-elles adressées les contraintes de l'accès des femmes au foncier et aux opportunités économiques aux services et à la participation et aux emplois ?

L'approche de la planification communautaire participative a été utilisée d'emblée pour appréhender les différents défis et contraintes relatifs aux thématiques que le projet devrait adresser. La théorie de changement a permis d'orienter les interventions de façon conséquente. Les activités déclinées pour atteindre les produits et au-delà les changements voulus sont fondés sur la création d'actifs communautaires et la promotion des droits des femmes à l'accès à la terre. Les différents rapports d'activités évoquent le niveau d'atteinte des résultats. A ce stade on peut retenir que partout de larges campagnes de sensibilisation ont été menées dans des zones ciblées. Les populations ont acquis la connaissance et la conscience des droits d'accès des femmes à la terre en bousculant les pesanteurs sociales et coutumières séculaires. Un membre du groupement de Kokota édifie en ce sens

38 Rapport d'activité ANCG (2022, p11)

39 Rapport d'activité CEAD (2022, p8)

40 Rapport de mission FAO (2022, p6)

41 Rapport d'activité MDT (2022,p4)

42 Rapport PBF p25

Encadré 8:Témoignage d'un membre de groupement à Kokota

« Il y a eu une sensibilisation ici avec plusieurs personnes venant de Conakry et de Nzérékoré. C'était des informations et des sensibilisations avec des pièces de théâtre ouvert à tous le publique pendant 2 jours. Depuis de ce jour, beaucoup des gens de la communauté ont pris conscience que les femmes ont aussi droit à l'accès à la terre. Nous connaissons des femmes, veuves qui ont pu avoir des lopins de terre rétrocéder par les frères ou parents »

Au total 32 femmes dans les 4 préfectures de la région sont engagées dans un processus d'obtention de terres par les recours à l'assistance sociale, administrative et judiciaire. Quand bien même ce chiffre est relativement faible (32%) par rapport aux objectifs du projet (100 femmes visées), il représente cependant un facteur déclencheur dans la mentalité de la population. Il reste néanmoins à poursuivre les sensibilisations et les accompagnements car, la prise de conscience n'entraîne pas automatiquement un changement de comportement. Dans certaines zones du projet, la mission de terrain a pu constater lors d'un entretien avec un groupe d'observation à Beyla que les problèmes d'accès des femmes à la terre demeurent toujours cruciaux et que les femmes évitent même d'en parler.

En effet sur l'échantillon de sondage, à la question de savoir : « quelle appréciation faites-vous de l'amélioration de l'accès des femmes à la terre » : 79% estime très satisfaisant à satisfaisant contre 21% d'opinion mitigée.

Quant aux opportunités économiques, comme déjà évoqué au chapitre des résultats, les activités agricoles, et étuvage, ont favorisé d'autres opportunités connexes de collecte et de vente du riz aux différents acheteurs. Les techniques simplifiées de gestion des OP leurs serviront à en développer d'autres avec les conseils des services techniques décentralisés. Ceci ressort aussi du rapport final « Dans tous les comités de gestion des actifs créés, les femmes occupent près de 50% des postes. Les autorités locales se réjouissent des retombées positives des actions du projet notamment le renforcement de la paix et de la cohésion sociale, l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires et la reconnaissance du droit de la femme à avoir accès à la terre et à l'héritage. La formation des membres des 48 plateformes multi acteurs de paix composé de 27 femmes a contribué à outiller ces dernières sur le droit à l'accès à la terre et les mécanismes de prévention pacifique des conflits fonciers et capables de partager leur connaissance avec les autres femmes ⁴³».

La prise en compte du genre et de l'approche basée sur les droits de l'homme est estimée dans le tableau suivant :

Tableau 8:Modalité de calcul de l'indicateur « coefficient Genre et de l'approche basée sur les droits de l'homme »

Les facteurs d'appréciation du niveau de prise en compte de la dimension genre et droits de l' homme		La notation
Facteur « a »	Dans quelle mesure les interventions ont permis d'atteindre les groupes à risques	0,75/1
Facteur « b »	Dans quelle mesure le système de suivi et rapportage a-t-il pris en compte les considérations relatives aux droits de l'homme et à l'égalité du genre ?	1/1
Facteur « c »	Dans quelle mesure les interventions du Projet ont-elles adressées les contraintes de l'accès des femmes au foncier et aux opportunités économiques, aux services et aux emplois	1,5/2
Facteur « d »	Dans quelle mesure la conception du projet a pris en compte l'approche basée sur les droits de l'homme	1/1

⁴³ Rapport final (2023, p8)

CG = 4,25/5 La prise en compte du genre est qualifiée de très satisfaisante.

Constat 7 : La prise en compte du genre a constitué l’emblème des objectifs du projet en termes d’autonomisation et d’équité à l’accès aux ressources naturelles. Cependant, la brèche ouverte par le projet dans un domaine aussi complexe qu’est le foncier dans le milieu rural à forte dominance de coutumes ancestrales et de pesanteurs sociales mérite d’être poursuivi par d’autres interventions de plus grande d’envergure et structurante.

3.8 Gestion des rendements

La gestion des rendements reprend le mécanisme de pilotage du projet axé sur les résultats. Elle tient compte du mécanisme de suivi évaluation, la gestion des risques et le partenariat qui seront analysés dans ce chapitre.

Mécanisme de gestion et de suivi évaluation

L’agence lead n’a pas mis en place une équipe de gestion de projet. Un responsable au sein de l’agence a eu la charge du projet. Un plan d’implémentation intégré devrait être élaboré en début d’exécution et constitué avec le plan de suivi-évaluation la base pour les activités de suivi. La mission n’a pas eu connaissance de ce plan. Néanmoins, plusieurs missions conjointes de suivi et de supervisions des activités ont été faites y compris les missions du secrétariat du PBF avec un rapportage selon le canevas du PNUD.

Dans le cadre de la redevabilité, le projet a mis en place un comité technique pour le suivi opérationnel et le comité de pilotage pour les aspects de suivi et de décisions stratégiques. Les comités techniques les plus opérationnels ont été ceux de Nzérékoré sous l’égide de l’agence Lead au PAM. Pour l’instant un seul comité de pilotage a eu lieu.

En ce qui concerne l’équipe de gestion, le personnel au niveau de la FAO, chargé des questions foncières sur le projet à Nzérékoré a connu des mouvements. Mais ce vide a été rapidement comblé en contractant avec une ONG (ACORD) ancrée dans la zone et travaillant déjà sur les cadres de concertations. On note surtout l’absence d’une équipe de gestion dédiée et le départ des responsables du PAM en charge et/ou engagés sur le projet qui a occasionné des perturbations dans le leadership et la coordination de celui-ci.

Le rapport d’enquête de perception finale confirme : « une mauvaise perception de la planification, de la gestion et du suivi des actions du projet... la mauvaise coordination des actions de la part de l’agence lead du projet (PAM), le changement d’équipes au niveau des services étatiques, la surcharge des équipes chargées du suivi ainsi que l’absence d’équipes dédiées au projet⁴⁴ ». Ce qui du reste avait déjà été observé lors de la mission d’évaluation à mi-parcours : « L’absence de feedback de la part des superviseurs nationaux, l’insuffisance de concertation et de partage de résultats entre les équipes du projet et l’absence d’une coordination efficace du projet constituent, selon les acteurs enquêtés, des faiblesses non négligeables dans la réalisation du projet⁴⁵ »

⁴⁴ Enquête de perception finale (2022, p22)

⁴⁵ Rapport évaluation mi-parcours (2022, p8)

Le rapportage est assuré par chaque agence de façon semestrielle en fonction du canevas du PBF avec souvent des décalages dans le timing. Quant au cadre logique du projet, les produits et leurs valeurs cibles renseignent bien sur les changements voulus. En revanche, au niveau du seul résultat, l'indicateur : « nombre de différends fonciers portés devant les mécanismes pacifiques de résolution des conflits fonciers⁴⁶ » est quantitatif et il ne renseigne pas sur le niveau de changement qualitatif apporté selon la TOC. Par ailleurs l'indicateur relatif à : « Perception des communautés sur le rôle des plateformes de dialogue dans la prévention et la résolution des conflits » du produit 1.1 « Les espaces de dialogue intercommunautaires sont créés et consolidés⁴⁷ » n'a pu être déterminé par l'enquête de perception finale.

Gestion des risques

Les risques n'ont pas été l'objet d'évaluation et pourtant ils existent bel et bien et pourraient compromettre l'exécution du projet et/ou l'obtention des résultats objectés.

Partenariats

La stratégie du partenariat découle de l'approche de « faire faire » et du principe du renforcement des capacités des compétences locales. Le projet a confié des pans importants de l'exécution du projet à des ONG basées dans la zone d'intervention avec l'accompagnement des services techniques déconcentrés de l'État. Ainsi le gouvernement guinéen est le premier bénéficiaire, donc le maître d'ouvrage à travers l'ancrage institutionnel qu'est le ministère de l'agriculture.

Les ONG prestataires de services ont la charge de l'exécution d'une composante du projet selon les termes d'un protocole d'accord. Pendant la réalisation du projet, des missions conjointes ont été organisées pour le suivi en plus des réunions des comités techniques régionaux pour appréhender le niveau de progression des activités.

Le contenu des conventions diffère d'une agence à l'autre et même au sein d'une agence la nature des relations avec les ONG dans l'implémentation des activités ne relève pas du même caractère. Certains étaient des partenaires avec un protocole d'accord et un budget à gérer, d'autres cependant se déplaçaient avec l'agence pour sensibiliser ensemble les populations et recevaient des frais journaliers.

L'éventail des interventions du projet conjoint et le nombre de partenaires prestataires de service impliquaient des orientations plus précises en termes de rapportage narratif et financier et un suivi plus rigoureux. Au demeurant les partenariats conventionnels renforcent les transferts de compétences et la confiance.

Gestion du rendement

On a recours au Coefficient de Gestion selon le Rendement (CGR) pour apprécier cet élément. Le CGR se décompose en cinq facteurs, comme précisé dans le tableau ci-dessous. Il est noté sur une échelle de 1 à 5.

⁴⁶ Prodoc p50

⁴⁷ Enquête de perception finale (2022, p27)

Tableau 9: Modalité de calcul de l'indicateur « coefficient gestion du rendement »

Les facteurs d'appréciation du niveau de prise en compte de la gestion du rendement		La notation
Facteur « a »	Les cadres de mesure de rendement actuels permettent-ils de faire un suivi adéquat des résultats du projet	0,5/1
Facteur « b »	Les indicateurs de suivi évaluation étaient-ils SMART?	1/1
Facteur « c »	Les mécanismes de suivi-évaluation ont-ils été utilisés adéquatement pour des prises de décision?	0,5/1
Facteur « d »	le projet a-t- il intégré les risques dans le déroulement du projet? Sont-ils mitigés	0/1
Facteur « e »	le mécanisme de partenariat permet-il une meilleure gestion du projet	0,75/1

Le Coefficient de « Gestion du Rendement » (CGR) a été obtenu comme suit :

$CD = a + b + c + d = 2,75/5$ La gestion des rendements se trouve moyennement insuffisante.

Constat 8 L'implantation des activités du projet a connu une mobilisation de plusieurs partenaires dont la coordination a demandé beaucoup d'engagement permanent. Ces activités ont été jalonné de perturbations au niveau des ressources humaines qui ont impactées négativement sur la gestion des rendements avec des retards et de lacunes dans le rapportage.

De ce qui précède, il s'agira de présenter les conclusions de l'évaluation, assorties des recommandations pour finir avec les leçons apprises

4 Conclusions

Conclusion1

Le projet a su insuffler un dynamisme au niveau de la gestion du patrimoine foncier dans un milieu rural localisé dans la région forestière. Le chevauchement de plusieurs codes relatifs au foncier constitue de ce fait un facteur opaque tendant à rendre complexe la prévention et la résolution des conflits y afférant. Les mécanismes d'encadrement et de gestion au niveau local associés à la prise de conscience de l'accès des femmes à la terre représentent une contribution majeure pour une meilleure gouvernance foncière quand bien même celle-ci reste à être renforcée et poursuivie.

Les agences récipiendaires du projet ont mis en synergie leur avantage comparatif pour l'implémentation de structures locales de gestion et de prévention des conflits fonciers. Celles-ci ont été construites sur des cadres de dialogues et de synergies des acteurs de paix déjà existants au niveau communal. Malgré tout, la promotion des droits des femmes dans le foncier, ainsi que l'encadrement des mécanismes de gestion des conflits constituent le début d'un long processus d'amélioration de la gouvernance foncière, tant au niveau local qu'au niveau national où plusieurs acteurs ont une partition à joué. La prise de conscience et l'information sur les changements intervenus dans le foncier rural reste encore restreinte.

Conclusion 2

Les séances de sensibilisation sur la coexistence pacifique font l'objet d'une réceptivité officielle

La mutualisation de l'économie à travers la création d'actifs productifs a fondé des espoirs d'une reconstruction de tissu social et du vivre ensemble à partir de la confiance. Les tensions et les conflits sur la base du repli communautaire et ethnique ne favorisent pas un développement endogène local. Les interventions du projet ont eu le mérite d'associer différentes communautés autour des activités économiques. Toujours est-il que, la paix reste fragile dans un contexte où les causes des conflits demeurent encore latentes.

surtout si elles sont associées à des activités génératrices de revenus. Le critère d'OP regroupant au moins deux ethnies ou communautés pour être bénéficiaires d'actifs productifs est acceptable dans un milieu où certaines personnes sont très vulnérables et vivent avec très peu de ressources. La reprise des messages de sensibilisation de façon continue par les autorités locales n'est pas assurée et il y a pas de dynamique de flux de communication - sensibilisation entre les plateformes multi acteurs et les OP travaillant en commun sur les périmètres aménagés de telle sorte à amplifier les impacts de la cohésion sociale engendrée par les actifs communautaires.

Conclusion 3

L'engagement de la partie nationale a été bénéfique surtout au niveau de la réforme sur la loi foncière. La diffusion des textes et le plaidoyer sur son application effective révèle de la souveraineté de l'État qui jusque-là reste encore limitatif. Les ateliers d'information ne suffisent pas à atteindre les usagers qui se retrouvent dans les secteurs connexes tant au niveau central qu'au niveau des collectivités territoriales.

L'avancée notable réside en effet au démarrage de la réforme du code foncier. Cependant, sa mise en application effective relève d'un travail permanent et continu aux niveaux des usagers, ce qui pour le moment n'est pas encore perceptible. Le projet a mis en place et/ou redynamisé des structures locales de concertation dite plateformes multi acteurs. Ces structures, même si elles partent des synergies communales des acteurs de paix possèdent un modus operandi spécifique aux questions foncières. Pourtant, on gagnerait à garder la même structure avec sa dénomination qui ont déjà une notoriété dans le terroir en mettant l'accent sur l'encadrement et le mécanisme de gestion et de prévention des conflits fonciers. Ceci découle de l'analyse de l'évaluation finale du projet sur les Infrastructures sociales de Paix : « les mécanismes de prévention et de gestion des conflits par les structures locales participent du renforcement des institutions pour la consolidation de la paix et la cohésion sociale, la justice et la construction de l'État de droit pour une croissance inclusive. La revalorisation des infrastructures sociale de paix a favorisé un climat pacifique au sein de certaines communautés jadis sous tensions permanentes. Toutes fois, la paix reste fragile et a besoin de beaucoup plus d'engagements multiformes et multilatéraux dans

	<p>le long terme pour être enracinée⁴⁸». Le dynamisme pourrait être continu et s'intégrer dans l'Architecture National de Paix (ANP) définit dans la Stratégie Nationale de Prévention des Conflits et du Renforcement de la Citoyenneté (SNPCRC).</p>
<p>Conclusion 4</p> <p>La nature des infrastructures de production générant une économie mutualisée, lui confère un caractère durable pour peu que les OP, à travers les comités de gestion s'évertuent à les entretenir. Il se trouve néanmoins que les domaines aménagés ne revêtent pas tous les mêmes types de cession, ce qui implique des durabilités variables de bail. Dans le meilleur des cas il s'agit d'occupation définitive sur un terrain communautaire.</p>	<p>Cet aspect relève d'importance primordiale. La conservation de patrimoine de production permettra de renforcer la mutualisation de l'économie, et partant de la cohésion sociale. Ceci passera par l'engagement des autorités locales à accompagner le processus et un programme d'envergure structurant. Ainsi les Fonds auraient servi à enclencher un processus durable de consolidation de la paix.</p>
<p>Conclusion 5</p> <p>La gestion opérationnelle du projet a permis de renforcer les partenariats et l'esprit de « tous unis dans l'action » autour des ministères impliqués dans la gouvernance foncière. Il n'en demeure pas moins que la démarche conjointe est encore sujette à des améliorations. La stratégie de partenariat repose sur la contractualisation des ONG qui elles-mêmes devraient bénéficier de renforcement de capacités en termes techniques et de rapportage pour certaines qui ont des lacunes en vue d'améliorer les livrables.</p>	<p>Les délais d'exécution des travaux et l'engagement permanent des agents d'implémentation et des partenaires nationaux auraient pu améliorer les performances du projet. En plus les agences gagneraient à renforcer leurs capacités. Ceci revient à dire que le délai d'exécution du projet étant relativement court que la flexibilité et l'adaptabilité doit être de mise avec une matrice de gestion des risques élaboré dès la conception du projet. L'approche « delivery as one » se consolide toujours par de tel projet conjoint qui démontre que l'assimilation et la pratique de l'approche reste tributaire du niveau d'engagement des premiers responsables</p>
<p>Conclusion 6.</p> <p>La prise en compte du genre et l'approche basée sur les droits de l'homme est spécifique pour ce projet où des interventions sont orientées sur la promotion des droits de femmes et personnes vulnérables à l'accès à la terre. Le projet a permis cette prise de</p>	<p>La théorie de changement énoncé dans le document de projet montre qu'il s'agit de plusieurs paramètres qui concourent à la stabilisation des droits des femmes à l'accès à la terre. Entre autres les mécanismes de gouvernance foncière, la coexistence pacifique, les moyens de subsistance, la connaissance et l'application des textes régissant le foncier, et surtout l'accompagnement pour faire appliquer leurs</p>

⁴⁸ Rapport d'évaluation finale PBF « *Projet d'Appui à la participation des jeunes à la prévention des conflits en période électorale et la pérennisation des Synergies locales des acteurs de paix de Guinée* (2022, p39)

conscience dans la zone d'implémentation qui mérite d'être toujours soutenue.

droits fonciers. Cette hypothèse mérite d'être mis en exergue, car la durabilité réside dans l'application effective de la loi.

Conclusion 7

Au-delà des acquis émanant des interventions du projet dont l'exécution a duré à peine 24 mois, il s'agit des mesures permettant d'en assurer la durabilité. Les mesures pour mobiliser les ressources ne semblent pas encore visibles.

Les acquis du projet visent à entraîner d'autres projets ou programmes d'envergure nationale. Les questions foncières dominent la typologie des conflits partout sur le territoire. L'innovation du projet sous revue réside à la combinaison des activités économiques avec une approche de cohésion sociale dont les effets directs sont prometteurs. Il appartient à l'État de s'y engager résolument dans le sens de l'évolution des mentalités, de renforcer les changements observés et de pérenniser les acquis dans un cadre plus fédérateur et ambitieux.

5 Recommandations

Les recommandations sont formulées à l'adresse des agences, de la partie gouvernementale et des ONGs partenaires de réalisation.

☞ A l'adresse des agences

R1. Les agences devraient soutenir un plaidoyer multiforme auprès des partenaires et du Gouvernement pour la diffusion et l'application des textes régissant la loi foncière.

R2. Les agences devraient soutenir les structures locales de paix, des cadres de concertation, des renforcements de capacités continus en vue de faciliter les mécanismes de préventions et de résolutions des conflits fonciers et la promotion des droits des femmes à l'accès à la terre.

R3. Les agences devraient poursuivre le partenariat avec les ONG et participer au renforcement de leurs capacités techniques.

R4. Les agences devraient poursuivre la conception et l'implantation des projets conjoints afin de renforcer l'initiative du « Tous unis dans l'action ».

R5. Les agences devraient structurer le projet avec une gestion permanente au niveau d'une équipe entièrement dédiée.

☞ A l'adresse du Gouvernement

R1. Le gouvernement devrait engager des discussions pour l'élaboration d'un programme structurant autour des économies mutualisées et la gouvernance foncière.

R2. Le gouvernement devrait s'engager pour l'assainissement de la gouvernance foncière dans d'autres zones aussi conflictogènes.

R3. Le gouvernement devrait mobiliser davantage les services techniques et nommer des points focaux motivés en vue de leur permettre une réelle appropriation des acquis des interventions dans une dynamique de leadership pour adresser les priorités nationales

☞ A l'adresse des ONG

R1 les ONG prestataires de services devraient être impliquées d'avantage dans l'identification des bénéficiaires.

☞ A l'adresse du PBF

R1 le PBF devrait obtenir un meilleur engagement des partenaires nationaux à pérenniser les acquis du projet.

R2 Le PBF devrait mobiliser les partenaires nationaux et les agences des Nations Unies sur les thématiques de la consolidation de la paix avec garantie de ressources financières minimales pour la poursuite des activités requérant un plus long cycle que celui du projet.

6 Leçons apprises

La création d'actifs de production pour plusieurs communautés a impacté positivement sur le renforcement de la cohésion sociale dans les communautés et la consolidation de la paix dans la région. Une quasi-unanimité se dégage des propos des personnes interviewées concernant les baisses des conflits dues au travail communautaire sur les différents sites d'intervention. Cette innovation qui consiste à mettre ensemble plusieurs communautés autour des activités économiques générant des revenus, aussi bien qu'autour des infrastructures communautaires (magasins, bosquets) représente une pratique gagnante y compris au niveau de la complémentarité entre les agences.

L'identification des besoins des différentes communautés à travers les plans communautaires participatifs (PCP) contribue positivement à enclencher la dynamique d'appropriation des acquis des interventions par les bénéficiaires.

Les remplacements des points focaux au niveau des ministères et des services techniques déconcentrés portent préjudice au continuum de suivi et au-delà l'appropriation des résultats du projet par le gouvernement.

Les partenariats indirects avec certaines ONG locales comme simples sensibilisateurs ne permettent pas un réel transfert de compétences.

7 Annexes

Annexe 1 tableau récapitulatif des produits et de intervenants clés

Résultats	Produits	Intervenants et bénéficiaires
<p>Résultat 1: La cohabitation pacifique entre communautés est améliorée grâce au dialogue et aux relations économiques mutualisées et à une amélioration des mécanismes de gouvernance foncière</p>	<p>Produit 1.1. Les espaces de dialogue intercommunautaires sont créés et consolidés</p>	<p>Les Ministères de l'Agriculture, de la Justice, de l'Habitat, de la Ville et de l'Aménagement</p> <p>Autorités communales, préfectorales et régionales</p> <p>Jeunes, femmes, OP Leaders communautaires; médias, les ONG partenaires de mise en œuvre (CADEEC, CEAD, OCPH, ANCG HuproFe, AVFVA)</p>

	<p>Produit 1.2 Les moyens de subsistance des membres de plusieurs communautés qui travaillent et collaborent au sein d'organisations paysannes sont améliorés et diversifiés de manière durable</p>	<p>Les Ministères de l'Agriculture, de la Justice, de l'environnement, de l'administration du territoire de l'Habitat, de la Ville et de l'Aménagement.</p> <p>Associations des femmes</p> <p>Leaders communautaires, OP</p> <p>Jeunes bénéficiaires des activités, les ONG partenaires de mise en œuvre (CADEEC, CEAD, OCPH, ANCG HuproFe, AVFVA)</p>
	<p>Produit 1.3 Les acteurs communautaires, administratifs et les femmes connaissent et utilisent le cadre juridique et institutionnel relatif à la gouvernance foncière pour un accès sécurisé aux ressources foncières.</p>	<p>Les Ministères de l'Agriculture, de la Justice, de l'environnement, l'Habitat, de la Ville et de l'Aménagement, ministère de l'Administration Territoriale et de la décentralisation Autorités communales, préfectorales et régionales</p> <p>Associations des femmes</p> <p>Leaders communautaires, OP</p> <p>Jeunes bénéficiaires des activités les ONG partenaires de réalisation (MDT, CADEEC, CEAD, OCPH, ANCG HuproFe, AVFVA)</p>
	<p>Produit 1.4 Les différents acteurs et membres des communautés de différentes ethnies, en particulier les femmes et les jeunes, connaissent leurs droits d'accès aux ressources foncières naturelles et ont accès aux mécanismes administratifs et judiciaires de résolution pacifique des conflits fonciers</p>	<p>Les Ministères de l'Agriculture, de la Justice, de l'environnement, de l'administration du territoire de l'Habitat, de la Ville et de l'Aménagement. Ministère de l'Administration Territoriale et de la décentralisation Autorités communales, préfectorales et régionales,</p> <p>Associations des femmes</p> <p>Leaders communautaires, OP</p> <p>Jeunes bénéficiaires des activités les ONG partenaires de mise en œuvre (CADEEC, CEAD, OCPH, ANCG HuproFe, AVFVA)</p>

--	--	--

Annexe 2 tableau récapitulatif des réalisations des produits

Output1	Indicateur	Base line	End line	Réalisation
1.1	Une meilleure perception des personnes membres (h/f) des adultes sur communautés différentes l'égalité des droits entre ciblées sur la cohésion sociale entre leurs hommes et femmes de manière générale concernant communautés	60,53%	96	96,76%
1.2	Taux de réduction des affrontements violents entre les communautés sur des questions foncières	0%	50% (22%)	50% Evaluation/Enquête finale
1.3	Nombre de différends fonciers portés devant les mécanismes pacifiques de résolution des conflits fonciers	88%	50% (23)	23
1.1 Les espaces de dialogue intercommunautaires sont créés et consolidés				
1.1.1	Nombre de plateformes multi-acteurs et de planifications communautaires participatives incluant deux ou plus de 2 groupes ethniques différents renforcés/mis en place.	81	48	63/ 63/48 (100%)
1.1.2	Perception des communautés sur le rôle des plateformes de dialogue dans la prévention et la résolution des conflits	Moyennement bon	Très bon	97% ont une opinion favorable Enquête Evaluation
1.1.3	Nombre de conflits fonciers résolus grâce au renforcement du cadre de concertation	0%	50%	(20/50) 40% Rapport final

	local multi-redynamisées et fonctionnelles,			
1.1.4	Nombre d'actifs productifs (par exemple, la route) utilisés par plus de deux communautés dans les zones d'interventions	51	51	100% rapport final
1.2 Les moyens de subsistance des membres de plusieurs communautés qui travaillent et collaborent au sein d'organisations paysannes sont améliorés et diversifiés de manière durable				
1.2.1	Pourcentage de Petits et Exploitants agricoles qui déclarent avoir amélioré leurs moyens de subsistances grâce à leur travail au sein des organisations paysannes multi-ethnique		20	96,7%
1.2.2	Nombre de personnes membres des OP formés ayant Collaboré durablement durant les champs écoles des producteurs	0	1160) personnes) Hommes : 500 Femmes : 660	1050 (100%)
1.3 Les acteurs communautaires, administratifs et les femmes connaissent et utilisent le cadre juridique et institutionnel relatif à la gouvernance foncière pour un accès sécurisé aux ressources foncières				
1.3.1	Pourcentage d'acteurs Communautaires et administratifs qui estiment avoir une meilleure connaissance des textes juridiques et réglementaires relatifs à la	TBD	TBD	87% sondage évaluation 71,74% rapport final

	gouvernance foncière			79% Moyenne (87 et 71,74 calculée)
1.3.2	Pourcentage de femmes qui considèrent être traitées de façon équitable dans l'accès aux ressources foncières par les membres des différentes communautés suite aux interventions du projet	0	50	69.5% rapport final 54% Évaluation final Moyenne 61%
1.3.3	Nombre d'initiatives prises par les Départements ministériels dans le sens de la réforme du cadre juridique et relatifs à la gouvernance foncière,	TBD	TBD	1 (100%)
1.4 Les différents acteurs et membres des communautés de différentes ethnies, en particulier les femmes et les jeunes, connaissent leurs droits d'accès aux ressources foncières naturelles et ont accès aux mécanismes administratifs et judiciaires de résolution pacifique des conflits fonciers				
1.4.1	Pourcentage des acteurs et membres des communautés ciblées (h/f) qui ont une meilleure connaissance et conscience des mécanismes administratifs et judiciaires de résolution pacifique des conflits fonciers	TBD	TBD	71,74 Rapport final 87% Sondage Evaluation 79 moyenne calculée
1.4.2	Nombre de de femmes qui s'engagent dans des démarches	TBD	TBD	39% Rapport final

	administratives et judiciaires pour défendre leurs droits d'accès aux ressources foncières			
1.4.3	Pourcentage des femmes ayant leur accès à la terre amélioré grâce à l'application des textes juridiques vulgarisés sur la gouvernance foncière	TBD	TBD	44% Sondage évaluation, 76,2 Rapport final Moyenne calculée 60%

Annexe 3 Théorie de changement

Problèmes	Changements	Effet
<p>Mauvaise gouvernance politique, économique et sociale du pays qui se caractérise par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La faiblesse de l'état de droit et de l'administration publique, de la décentralisation et la gouvernance locale • Le déficit de protection et d'accès à la justice des couches vulnérables (femmes et enfants) • Les difficultés de l'application des textes régissant l'accès des femmes à la terre économique. • Pauvreté rurale croissante dont les femmes et les jeunes sont les plus durement touchés 	<p>Changement dans la vivre ensemble grâce aux espaces de dialogue et de travail intercommunautaire pour des objectifs communs à travers le leadership des services techniques et autorités locales et la participation de différentes ethnies,</p> <p>Changement dans l'obtention des moyens de subsistance des petit(e)s exploitant(e)s membres de différentes ethnies sont améliorés et diversifiés à travers les organisations paysannes intercommunautaires, les formations dans les champs écoles paysans et grâce aux groupes de travail intercommunautaire pour la création d'actifs partagés, l'égalité de</p> <p>Changement dans les mécanismes de gouvernance foncière et de résolutions de conflits fonciers entre communautés sont améliorés,</p> <p>Changement dans la maîtrise des droits dans l'accès et la gestion de la terre l'utilisation et l'application des outils appropriés par les communautés et notamment les femmes et les jeunes</p>	<p>La cohabitation pacifique entre communautés est améliorée grâce au dialogue et aux relations économiques mutualisées et à une amélioration des mécanismes de gouvernance foncière</p>

Annexe 3 : Tableau récapitulatif des budgets et des dépenses par Agences

	PAM	HCDH	FAO	Total
Budget	530403	15000	178814	724217
Depense	529895	15000	141920	686815
% décaissement	100%	100%	79%	95%
Budget	321122.57	50000	266746	637868.57
Depense	330373.2	50000	226055	606428.2
% décaissement	103%	100%	85%	95%
Budget	0	195000	47978	242978
Depense	0	165900	38737	204637
% décaissement		85%	81%	84%
Budget	12053.46	150000	44210	206263.46
Depense	12053.46	139100	34500	185653.46
% décaissement	100%	93%	78%	90%
Budget	873579.03	410000	537748	1821327.03
Dépense	872321.66	370000	441212	1683533.66
% décaissement	100%	90%	82%	92%

Annexe 4 Réponses des Enquêtés sur l'amélioration de la cohésion sociale dans le village/district

C/c22	C/c22 (nombre de reponse)
Veillez donner un exemple d'activité communautaire qui a aboutie à améliorer la coexistence pacifique et expliquer comment?	
Les groupements	8
Groupement	3
La riziculture nous permet d'évoluer ensemble et renforce la cohésion sociale	3
Les groupements locaux	2
NSP (Ne sais pas)	2
Les groupements locale	2
La riziculture nous permet d'évoluer ensemble et renforce la cohésion sociale et le maintien de la paix	2
La riziculture nous permet d'évoluer ensemble	2
Le maraichage et l'agriculture nous permettent de cohabiter et de vivre ensemble	2
Les groupement	1
Nos activités communautaires à travers les groupements et unions	1
Les groupements sont bien mixés	1
Ce projet-là a stimulé l'idée de création des groupements et la vie au sein des groupements à favorisé la cohésion sociale entre les membres.	1
Les activités de l'école, du centre de santé, les activités que nous menons au sein de notre groupement aboutissent à la coexistence pacifique	1
Ce que nous faisons par exemple dans notre groupement.	1
Bas-fonds aménage	1
Ce que nous entre prenions dans nos différents groupements	1
L'union de nos groupements	1
Chez nous ici, les anciens disent que les femmes n'ont pas accès à la terre	1
Oui notre groupement étant spécialisé dans le maraichage, dans la culture du champs de riz et étuveuse de riz regroupe en son sein tous les rivages ethniques et ce groupement travail en harmonie	1
Construction d'un magasin de stockage de nos produits	1
Les Cultures maraichères nous aident à bien collaborer et renforcer le tissu social	1
Dans notre localité, nous avons des puits améliorés.	1
Les groupement maraichers appuyé par PAM	1

En tant que veuve, je suis confrontée aux charges de mes sept enfants et je ne dispose pas de terre pour pouvoir soutenir les enfants.	1
Les groupements nous ont unit	1
Grâce à l'association des jeunes pour le développement et la paix des activites sur de sensibilisation sur la paix et l'assainissement de la ville, la rénovation de la résidence du sous préfet, rénovation de la résidence du secrétaire général et la peinture du bloc administratif	1
Les travaux d'intérêt communautaire, les groupements	1
Grâce aux associations composées de plusieurs éthiques la cohésion sociale est renforcée.	1
L'union étuveuse de riz de Womey ce groupement est parvenu à unir les femmes de Womey, ya aussi le gouvernement Yalamon	1
Groupement	1
Notre groupement par exemple	1
Aménagement de Basfonds Communautaires	1
Beaucoup de femmes n'ont pas droit, ni accès à la terre chez nous	1
Je ne connais pas	1
Les cantines scolaire	1
Je ne connais pas une femme ici à WOMEY propriétaire terrien dans le vrais sens du mot	1
Les femmes peuvent exploiter la terre, mais elles ne sont pas propriétaires	1
Je peux pas répondre	1
Les groupement communautaire	1
Je suis de la famille dite propriétaire terrien. Mais à ma connaissance, je ne connais pas de femmes propriétaires terriens ou avec la faveur d'obtenir le droit de propriété définitif	1
Les groupements de notre localité nous ont unis	1
L'exploitation des plaines, là construction de la tribune	1
Les groupements locaux, unissent la population	1
La construction de la maison des jeunes	1
Les groupements réunissent plusieurs couches de la communauté	1
La construction des infrastructures Communautaire	1
Les jardins potagers	1
La construction du marché, forage	1
Les unions de groupements.	1
La fusion des différents groupements en union	1
L'union des différents groupements	1

La fusion des différents groupements.	1
Marie Noël LAMAH jouis de l'héritage de son père défunt qui, de son vivant lui avait officiellement affectée	1
La mise en place du groupement par PAM	1
Notre groupement en est un exemple	1
La riziculture Parce que nous tenons des réunions mensuelles et faisons des cotisations ceux qui nous permet de vivre en harmonie	1
Nous pouvons en tant que femmes exploiter la terre mais on n'est pas propriétaire	1
La riziculture consiste à collaborer et à travailler ensemble	1
Par exemple notre groupement est la solution il y a des kpelès des peuls et des malinkés et cela crée la cohésion entre les membres de la communauté.	1
La riziculture est une activité qui crée une union entre les membres des groupements et la communauté	1
Les activités communautaires d'intérêt commun, la construction des écoles par exemple.	1
La riziculture est une activité collective qui consiste à travailler ensemble afin d'obtenir un résultat	1
Les activités planifiées par notre groupement	1
La riziculture est une activité collective qui permet de renforcer le tissu social	1
Les clôtures grillagées.	1
La riziculture est une activité qui nous oblige à travailler ensemble	1
Les exactions dont ont été victimes la population de la part des autorités administratives, de la soguuipah et des forces de l'ordre à installer la peur	1
La riziculture et le maraichage consistent à collaborer et a bien vivre ensemble	1
Les femmes sont toujours au dépendant de quelqu'un soit de leurs parents ou de leurs maris pour celles qui en ont. A cause de cela, les femmes accèdent difficilement à la terre. Comme moi, je vie de la location annuelle	1
La riziculture et le maraichage consistent à collaborer et à travailler ensemble	1
Les groupements	1
La riziculture et le maraichage consistent à nous unir et a bien collaborer	1
Les groupements locaux.	1
La riziculture nous aide à travailler ensemble afin d'obtenir un résultat	1
Assainissement des lieux publiques, travaux dans le bas fond aménagés	1
La riziculture nous demande de travailler ensemble et en bonne collaboration	1
Les groupements fusionnés en union	1

Aménagement des bas-fonds, construction des magasins Ces activités sont à l'actif des groupements dont tout le monde se trouve sans distinction d'ethnies	1
Les groupements locaux nous ont soudés	1
Après l'expropriation de la population par la soguipah, des projets comme le PAM contribuent à l'amélioration des conditions de la femme par la formation à leurs et des appuis financiers et matériels qui favorisent l'intégration de la femme	1
Bas-fonds aménagée, les groupements	1
Assainissement des lieux publiques	1
Les groupements réunis	1
La riziculture, le maraichage et la construction de magasins font que la communauté renforce les liens à travers les services sociaux de base	1
Les groupements rizicoles et maraichage permettent d'augmenter l'économie et a améliorer leurs conditions de vie	1
La riziculture, le café, le palmier a huile amènent a faire travailler les groupes de jeunes de la localité ensemble dont le montant est mis ensemble pour les problèmes de la communauté	1
Les jardins potager	1
La riziculture, nous oblige à collaborer	1
Les réunions de paix	1
L'appui de ce projet nous a permis en tant que femmes de Federer nos efforts et d'améliorer notre intégration sociale et économique	1
Les travaux de construction de notre CR	1
Le défrichement des cultures pérennes Chaque Samedi les jeunes de la communauté font le défrichement dont l'argent est mis dans la caisse du bureau de district pour les éventuels résolution de certains problèmes du village	1
Les unions de nos groupements	1
Le défrichement des cultures pérennes par la communauté permet d'alimenter la caisse du district pour un éventuel problème tel que l'achat des maillots des ballons pour la communauté	1
L'union de nos groupements	1
Le fait que les femmes ont un accès limité à la terre, ça joue sur nous sur le plan économique. Mais ça va aller	1
L'union des groupements	1
Le groupement nous permet d'être permanemment ensemble et au sein du groupement nous partageons nos peines, nos peines et nos inquiétudes	1
Maison des jeunes, routes inter villages	1
Le maraichage est une activité qui regroupe les femmes et hommes pour éviter le chômage afin de renforcer les liens sociaux	1

Mme Simone Kolié à gagner un procès devant le conseil des sages contre ses frères en les assignant en partage	1
Le maraichage est une activité collective qui permet de renforcer le tissu social	1
Notre groupement	1
Le maraichage et la riziculture permettent d'assurer une entente, une cohésion et surtout une union entre nous membre et les autres membres de la communauté	1
Notre groupement en fait foi	1
Peu satisfaisant	1
Notre union en est un exemple car en son sein il y a des matinkés des peuls et tomas	1
Puits améliorés et grillage	1
Bas-fonds aménagée les groupements à permis de se retrouver à chaque fois	1
Reprofilage des routes	1
Par exemple notre groupement	1
Tout le monde se mobilise pour la construction du marché	1
Par exemple notre groupement fait qu'aujourd'hui les malinkés et les kpelè sont unis	1
Travaux d'assainissement	1
Activités maraîchères du groupement	1
Remblais des routes intercommunautaires	1
Le maraichage, la riziculture Ces activités créer une entente , une harmonie entre nous	1
Riziculture, Maraichage Ces activités mettent ensemble les intérêts et les même les avantages	1
Le maraichage, la riziculture et la maïsiculture permettent de renforcer la coexistence pacifique et le bon vivre	1
Toutes les activités que nous menons a pour objectif d'unir les communautés	1
Le reboisement, l'ouverture des routes Ces activités créé l'accès facile à nos zone de production Répartition régulière des pluies a l'avenir	1
Travaux d'assainissement des lieux publiques	1
Le travail du groupement renforce la cohésion sociale entre les membres	1
Les 32 femmes de notre groupement se mobilisent ensemble pour travailler aux bas-fonds et cela a beaucoup amélioré nos rapports et nos économies	1
Total général	142

Annexe 5 Matrice d'évaluation

No.	Question d'évaluation	Sous Questions	Sources de données	Méthode de collecte des données	Indicateurs de performance et repères	Méthodes d'analyse des données
1	Pertinence Dans quelle mesure le projet est pertinent par rapport au contexte dans lequel il a été mis en œuvre ? Jusqu'à quel point la conception du projet est en adéquation avec la préoccupation d'atteinte de ses objectifs/effets ?					
	<p>1.1 Dans quelle mesure l'appui du projet est-il adapté aux besoins de la population cible :</p> <p>(ii) en ligne avec les priorités spécifiques de l'amélioration de la cohabitation pacifique entre communautés grâce au dialogue et aux relations économiques mutualisées et des mécanismes de gouvernance foncière et</p> <p>(iii) répond-t-il aux priorités nationales exprimés dans PNDES (2016-2020) et dans</p>	<p>1.1.1 Dans quelles mesures les produits et les effets du projet sont en adéquation avec les mandats et les objectifs poursuivis par le PBF et les priorités définies par le Gouvernement guinéen dans le cadre du PNDES 2016-2020 ?</p>	<p>Plans de travail et de mise en œuvre des programmes et projets de du projet</p> <p>Documentation du projet</p> <p>Personnel du projet et des ONG partenaires</p>	<p>Interviews avec le personnel du projet des PTF, ONG partenaires</p> <p>Revue documentaire</p>	<p>Proportion de répondants considérant que les produits et les effets de du projet sont en adéquation avec les mandats et les objectifs poursuivis par le projet conjoint PAM ,FAO HCDH les priorités du Gouvernement</p>	<p>Analyse des résultats des interviews</p> <p>Synthèse de la Revue de la documentation</p>
		2	<p>Plans de travail et de mise en œuvre du projet</p> <p>Documentation du projet</p> <p>Personnel du projet et des ONG partenaires</p>	<p>Interviews avec le personnel des programmes et projets, des PTF, ONG partenaires</p> <p>Revue documentaire</p>	<p>Proportion de répondants considérant que les produits et les effets de du projet sont en adéquation avec les mandats et les objectifs poursuivis par le</p>	<p>Analyse des résultats des interviews</p> <p>Synthèse de la Revue de la documentation</p>

No.	Question d'évaluation	Sous Questions	Sources de données	Méthode de collecte des données	Indicateurs de performance et repères	Méthodes d'analyse des données
	UNDAF (2018-2022) ? Est-ce que les interventions prévues contribuent adéquatement à l'atteinte des résultats attendus du projet ?				projet conjoint PAM,FAO HCDH, les priorités du Gouvernement	
	1.2 Dans quelle mesure les communautés et services techniques (agents du SNU, ministères et société civile) ont-ils été impliqués dans la mise en œuvre du programme (choix des sujets, thèmes, ciblage etc....) ? 1.3 De manière dynamique, comment le projet a-t-il su s'adapter à l'évolution des besoins des populations cibles dans la planification et la mise en œuvre	1.2.1 Dans quelle mesure le dispositif institutionnel est-il pertinent et ancré à tous les niveaux ?	Personnel des programmes et projets Personnel des ONG partenaires et autres parties prenantes locales (par exemple, gouvernement local, services de sécurité, femmes, jeunes et autres personnes à risque)	Interviews avec le personnel du projet, celui du PTF et les parties prenantes Focus group avec les bénéficiaires Revue documentaire	Preuve des évaluations des besoins entreprises dans le cadre des programmes et projets du projet Évidence de la contribution effective des effets du projet aux effets UNDAF Proportion de répondants considérant que les effets du projet contribuent	Synthèse de l'analyse de la documentation Analyse des résultats des interviews et des focus group

No.	Question d'évaluation	Sous Questions	Sources de données	Méthode de collecte des données	Indicateurs de performance et repères	Méthodes d'analyse des données
	de toutes les interventions appuyées dans le cadre du projet	<p>1.3.1 Y a-t-il eu des évènements majeurs qui ont influés sur la mise en œuvre du projet en terme de cible ?</p> <p>1.3.2 Es ce que le projet a pris en compte les besoins des bénéficiaires que sont les femmes, les jeunes, les personnes vivant avec handicap, les et autres populations de grande vulnérabilité, et comment a t il répondu ?</p>		Interview avec les bénéficiaires, les organisations paysannes de jeunes & femmes ; autorités locales	effectivement aux effets UNDAF	
		2.3.2 Jusqu'à quel point les effets du projet du contribuent-ils aux effets programme SNU	Documentation programmatique du projet Personnel du projet	Revue documentaire Interviews avec le personnel du projet	<i>Coefficient de pertinence CP</i>	

No.	Question d'évaluation	Sous Questions	Sources de données	Méthode de collecte des données	Indicateurs de performance et repères	Méthodes d'analyse des données
2	Cohérence : Dans quelle mesure le projet est-il cohérent avec les dispositions organisationnel, institutionnelle et dans l' environnement de la consolidation de la paix?					
	<p>2.1 L'intervention s'accorde-t-elle avec les autres interventions menées dans le cadre de la prévention et la gestion des conflits par le PBF (cohérence interne), par d'autres organisations/partenaires (cohérence externe) ?</p> <p>2.2 Dans quelle mesure les activités/interventions du projet sur le terrain dans le cadre de la consolidation de la paix et de la cohésion sociale étaient complémentaires à d'autres interventions du PBF dans les zones du projet (ISP, AJELCOP,</p>	<p>2.2.1 Dans quelle mesure le projet est cohérent avec les projets antérieurs, de consolidation</p> <p>2.2.2 Dans quelle mesure le projet est cohérent avec le projet en cours dans le domaine de la consolidation de la paix.</p>	<p>Documentation programmatique du projet</p> <p>Personnel du projet</p>	<p>Revue documentaire</p> <p>Interviews avec le personnel du projet</p>	<p>Analyse des résultats des interviews et des focus group</p> <p><i>Coefficient de Coherence CC</i></p>	<p>Résultat de l'analyse de la théorie de changement</p> <p>Examen des preuves obtenues</p>

No.	Question d'évaluation	Sous Questions	Sources de données	Méthode de collecte des données	Indicateurs de performance et repères	Méthodes d'analyse des données
	transfrontalier GN-CI, Foniké, etc					
3	Efficacité : Est-ce-que le projet a atteint ses objectifs et produit ses effets attendus ?					
3.	<p>3.3 Dans quelle mesure les interventions soutenues par le projet ont-elles contribué (ou sont susceptibles de contribuer) à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration de l'encadrement et la réglementation des conflits en générale et foncier en particulier. • L'appui des stratégies et plans à travers la génération des connaissances et la production des 	<p>3.3.1 Les produits atteints renforcent ils la cohésion sociale, la sécurité ; et l'accès équitable au foncier promotion de la croissance inclusive et durable ?</p> <p>3.3.2 Dans quelle mesures les</p>	Documentation de suivi et évaluation du projet	<p>Revue documentaire</p> <p>Interviews avec le personnel du projet et partenaires institutionnels</p> <p>Focus group avec les bénéficiaires</p>	<p>Évidence des progrès/améliorations observées</p> <p>Proportion de répondants qui estiment qu'il y a eu des progrès</p>	<p>Examen des preuves obtenues du système de S & E</p> <p>Évaluation des conclusions et des preuves émergentes</p> <p>Triangulation de la liste des conclusions émergentes et des preuves par rapport à d'autres sources de preuves, y compris les conclusions des interviews</p>

No.	Question d'évaluation	Sous Questions	Sources de données	Méthode de collecte des données	Indicateurs de performance et repères	Méthodes d'analyse des données
	<p>évidences relatives aux mécanismes d'alerte précoce en faveur de la prévention des conflits ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte de l'égalité de genre dans l'élaboration du projet par les partenaires clés, y compris la société civile ; <p>3.2 Dans quelle mesure les interventions appuyées par le projet ont-elles contribué à l'atteinte des résultats</p>	<p>interventions du projet sont complémentaires</p> <p>3.2.1 Quels sont les principaux facteurs internes qui ont contribué aux avancées ou empêché la réalisation des effets ?</p> <p>Dans quelle mesure les risques identifiés pour le projet se sont-ils matérialisés et comment ont-ils été gérés ?</p>	<p>Documentation de suivi et évaluation du projet</p> <p>Personnel du projet</p> <p>Bénéficiaires des interventions du Partenaires</p>	<p>Interviews avec le personnel du projet et partenaires institutionnels</p> <p>Focus group avec les bénéficiaires</p>	<p>Évidence des progrès/améliorations observées</p> <p>Proportion de répondants qui estiment qu'il y a eu des progrès</p>	<p>Évaluation des conclusions et des preuves émergentes</p> <p>Triangulation de la liste des conclusions émergentes et des preuves par rapport à d'autres sources de preuves, de conclusions des interviews</p>
4	Efficience : Dans quelle mesure les ressources financières et autres intrants ont-ils été utilisés efficacement pour produire des résultats?					
	<p>4.1 Dans quelle mesure les ressources financières, humaines (le personnel engagé dans le projet) et les</p>		<p>Rapports d'activités, PV de réunions</p>	<p>Revue documentaire</p> <p>Interviews individuelles avec</p>	<p>Évidence qui justifie les conclusions</p>	<p>Synthèse de la revue documentaire</p>

No.	Question d'évaluation	Sous Questions	Sources de données	Méthode de collecte des données	Indicateurs de performance et repères	Méthodes d'analyse des données
	<p>biens pour la mise en œuvre du programme ont été : - suffisantes (en termes de quantité) ? - adéquates (en termes de qualité) par rapport aux résultats escomptés ? - déployées à temps ?</p> <p>4.2 Dans quelle mesure les dispositifs de suivi, d'accompagnement en interne ont ils été réalisés tel que prévu dans le document de programme ?</p> <p>4.3 L'efficience et l'efficacité de la coordination entre les différents partenaires du projet ?</p> <p>4.4 Coordination et synergies avec d'autres projets PBF et d'autres interventions</p>	<p>4.2.1 Les dépenses réelles correspondent-elles aux dépenses prévues ?</p> <p>4.2.2 Les produits prévus ont-ils été produits avec les intrants fournis ?</p> <p>4.2.3 Est-ce que le projet a été particulièrement à risque ?</p> <p>4.3.1 Quel a été le rapport coût/résultats ?</p>	<p>Personnel Coordination du projet</p> <p>Budget du projet au niveau de chaque effet</p> <p>Données de dépenses du projet au niveau de chaque effet</p>	<p>personnel Coordination projet</p> <p>Revue documentaire</p> <p>Interviews individuelles avec personnel Coordination projet</p> <p>Interview avec les partenaires de mise en œuvre (Organismes locaux, services déconcentrés et centraux du gouvernement etc)</p>	<p>Répondants qui affirment que les groupes thématiques ont été fonctionnels</p> <p>Cohérence des dépenses réelles (annuelles et totales) avec les budgets</p> <p><i>Coefficient d'efficacité</i></p>	<p>Analyse des résultats des interviews</p> <p>Comparaison des dépenses réelles avec les budgets</p>

No.	Question d'évaluation	Sous Questions	Sources de données	Méthode de collecte des données	Indicateurs de performance et repères	Méthodes d'analyse des données
	éventuelles dans les zones du projet					
5	Durabilité : Est-ce-que les résultats atteints par le projet sont durables ?					
	<p>6.1 Quelle est la valeur ajoutée apportée par le projet au niveau national et communautaire dans les différents domaines relevant de son mandat telle que perçue par les parties prenantes nationales ?</p> <p>6.2 Comment le projet a-t-il contribué aux capacités durables des acteurs et mécanismes locaux ?</p> <p>6.3 Comment les activités et les résultats du projet</p>	<p>6.1.2 Dans quelles mesure les populations ont des bénéfices sur les effets répliquables ?</p> <p>6.2.1 Les capacités nationales et locales développées et renforcées par le projet ont-t-elles produit des effets durables ?</p> <p>6.2.2 Dans quelle mesure la formulation</p>	<p>Toute documentation produite par le projet</p> <p>Personnel du projet</p> <p>Toute documentation produite le projet du Personnel du projet</p>	<p>Revue documentaire</p> <p>Interviews avec personnel partenaires (Organismes locaux, services déconcentrés et centraux du gouvernement etc), ONG</p> <p>Interviews et focus group avec les populations bénéficiaires à risque de violence (victimes et/acteurs)</p>	<p>Identification par le personnel du projet et les ONG partenaires des besoins en matière de soutien organisationnel et autre et implications pour la réplication des interventions</p> <p><i>Coefficient de durabilité</i></p>	<p>Analyse des résultats des interviews et focus group, et de la documentation</p> <p>Analyse de la documentation, et des résultats des interviews et des focus group</p>

No.	Question d'évaluation	Sous Questions	Sources de données	Méthode de collecte des données	Indicateurs de performance et repères	Méthodes d'analyse des données
	<p>vont-ils perdurer après sa fin ?</p> <p>6.4 Est-ce que le projet a préparé une claire stratégie de sortie ? Enfin, si le projet a t'il fait des efforts pour avoir des effets catalytiques/ chercher des financements complémentaires d'autres sources.</p> <p>6.5Quels sont les avantages comparatifs du projet, particulièrement vis-à-vis des autres agences des NU en Guinée et prenant en considération les programmes conjoints et l'approche pour l'initiative « Delivering as One » dont la note conceptuelle a été</p>	<p>du Projet a-t-elle été participative ?</p> <p>6.5.1Le projet a-t-il eu un effet catalytique (quelles ont été les efforts de partenariats dans la mise en œuvre du projet : la coopération sud-sud, le niveau d'implication des partenaires techniques et financiers)</p>		<p>Interviews et focus group avec les populations bénéficiaires à risque de violence (victimes et/acteurs)</p> <p>Interviews et focus group avec les populations bénéficiaires à risque de violence (victimes et/acteurs)</p>		

No.	Question d'évaluation	Sous Questions	Sources de données	Méthode de collecte des données	Indicateurs de performance et repères	Méthodes d'analyse des données
	signé le 11 novembre 2015.?					
7	Approches basées sur les droits de l'Homme, l'égalité du genre : Est-ce-que les questions de droits de l'homme et d'égalité de genre ont été prises en compte par du projet ?					
	7.1 Dans quelle mesure le projet a-t-il pris en compte systématiquement les considérations relatives aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes et à l'équité lors de la conception, la planification et la mise en œuvre ?		Document du Projet Toute documentation de planification annuelle, de suivi et évaluation, Rapports annuels, de revues Personnel du projet, ONG partenaires	Revue documentaire Interviews avec personnel, ONG partenaires et personnel du projet (Organismes locaux, services déconcentrés et centraux du gouvernement etc) Interviews et focus group avec les populations à risque	Évidence contenue dans les documents Répondants confirmant la prise en compte de ces thèmes transversaux	Analyse des résultats des interviews et focus group, et de la documentation

No.	Question d'évaluation	Sous Questions	Sources de données	Méthode de collecte des données	Indicateurs de performance et repères	Méthodes d'analyse des données
	7.2 Dans quelle mesure les interventions ont-elles permis d'atteindre les groupes à risques ?		Toute documentation de planification annuelle, de suivi et évaluation, Rapports annuels, de revues Personnel du projet, ONG partenaires	Revue documentaire Interviews avec ONG partenaires et personnel du projet Interviews et focus group avec les populations à grande vulnérabilité	Évidence contenue dans les documents Répondants confirmant l'atteinte de ces groupes	Analyse du document, et des résultats des interviews et des focus group
	7.3 Dans quelle mesure le système de suivi et rapportage a-t-il pris en compte les considérations relatives aux droits de l'homme et à l'égalité du genre ?		Toute documentation de planification annuelle, de suivi et évaluation, Rapports annuels, de revues Personnel du projet, ONG partenaires	Revue documentaire Interviews avec personnel du projet, ONG partenaires et Organismes locaux, services déconcentrés et centraux du gouvernement etc Interviews, focus group	Évidence contenue dans les documents Répondants confirmant la prise en compte de ces aspects	Analyse du document, et des résultats des interviews

No.	Question d'évaluation	Sous Questions	Sources de données	Méthode de collecte des données	Indicateurs de performance et repères	Méthodes d'analyse des données
	7.4 Dans quelle mesure les interventions du Projet ont-elles adressées les contraintes de l'accès des femmes au foncier et aux opportunités économiques aux services et à la participation et aux emplois	Dans quelles mesure les interventions ont permis d'améliorer l'employabilité des femmes, des jeunes	Toute documentation de planification annuelle, de suivi et évaluation, Rapports annuels, de revues Personnel du projet et projets, ONG partenaires	Revue documentaire Interviews ONG partenaires et personnel du projet et Organismes locaux, services déconcentrés et centraux du gouvernement etc Interviews, groupe observation	Évidence contenue dans les documents Répondants confirmant la prise en compte de ces aspects <i>Coefficient de prise en compte du genre et de l'approche basée sur les droits humains</i>	Analyse de la documentation, et des résultats des interviews

Guide d'entretien aux gestionnaires du projet

1. Selon vous quel est le niveau de pertinence et le degré d'alignement du projet par rapport aux mandats de vos agences?
2. Quel est le rôle et la pertinence du projet dans la résolution des problèmes clés, et les défis identifiés ?
3. L'accent a-t-il été mis sur les droits humains, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ?
4. Selon vous les résultats du projet ont-ils été suffisamment flexibles pour s'adapter à l'évolution des politiques et stratégies nationales au cours du cycle.
5. Quelle est votre appréciation du niveau d'exécution du projet ? Quelle est votre appréciation de la qualité des résultats obtenus ? Quelle est votre appréciation de l'efficacité du projet ?
6. Le dispositif de coordination et de réalisation du projet fonctionne t- il efficacement ? Les insuffisances ou difficultés rencontrées ?
7. Quels sont les principaux facteurs qui ont contribué à la réalisation ou à la non-réalisation du résultat ?
8. Dans quelle mesure les risques identifiés pour le projet se sont-ils matérialisés et comment ces risques et les défis ont-ils été traités lors de la mise en œuvre ?
9. Dans quelle mesure les avantages comparatifs et le concept « unis dans l'action » ont-ils été exploités et ont-ils permis l'atteinte des résultats probants ?
10. La stratégie de communication rend t-elle les résultats du projet plus visibles?
11. La stratégie du projet est -elle efficace, a-t-elle permis de réduire les couts de transactions
12. Quelle est votre appréciation sur l'exécution financière du projet ?
13. Quelles sont les contraintes à la mobilisation des ressources financière
14. Quels sont les principales contraintes au niveau de le la mise en commun du budget
15. Dans quelle mesure les résultats du projet peuvent ils etre mis à l'échelle et/ou institutionnalisés par l'Etat et dans quelle mesure les changements positifs intervenus dans les différents domaines continueront-ils à l'avenir ?
16. Quel a été le degré d'appropriation par les institutions de l'Etat ?
17. De quelle manière les capacités nationales ont-elles été renforcées (gouvernement, société civile et ONG)?
18. Quels sont les principaux facteurs ayant influencé positivement ou négativement, l'adhésion des bénéficiaires et autres parties prenantes ?
19. Quels sont les aspects à consolider ou à abandonner
20. Selon vous, quelles ont été les principales leçons apprises du projet, (conception, mise en œuvre)?
21. Quels domaines sont les plus pertinents et les plus stratégiques pour le Projet à l'avenir?
22. Selon vous, quelles peuvent être les principales recommandations à formuler pour la suite des interventions du projet

Guide d'entretien avec le PTF

Mon nom est ... et je suis un consultant chargé de l'évaluation finale du projet de Prévention des conflits intercommunautaires en Guinée forestière par une économie mutualisée et l'amélioration de la gouvernance foncière

J'aimerais m'entretenir avec vous pour avoir votre appréciation de la manière dont le projet a été conçu et mis en œuvre.

1. Comment jugez-vous le niveau de pertinence du projet par rapport priorités nationales?
2. Es ce un alignement conséquent sur les priorités du pays ou es ce que c'est selon vos domaines d'interventions ?
3. Quels autres domaines pourriez-vous soutenir ?
4. Dans quelle mesure le projet actuel du projet des Nations Unies a-t-il soutenu le gouvernement de Guinée à atteindre les objectifs nationaux de développement, a pu s'adapter aux événements imprévus, et à contribuer à appuyer le PNDS en Guinée dans le cadre des résultats programmés dans le projet ?
5. Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu aux priorités et aux besoins des bénéficiaires ?
6. Les efforts déployés par le projet conjoint PAM, FAO HCDH et les partenaires Internationaux pour mobiliser les ressources ont-ils été cohérents par rapport aux opportunités et les contraintes ?
7. Dans quelle mesure l'équipe du projet conjoint PAM,FAO HCDH/Gouvernance a-t-elle contribué, ou est-elle susceptible de contribuer, aux résultats/effets définis dans du projet et leur contribution à la réalisation des cibles prioritaires ?
8. Quels sont les principaux facteurs internes qui ont contribué aux avancées ou empêchés la réalisation des effets ?
9. Dans quelle mesure les risques identifiés pour le Projet se sont-ils matérialisés et comment ont-ils été gérés ?
10. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'amélioration de la capacité du gouvernement, y compris le renforcement institutionnel ?
11. Selon vous quels domaines du projet sont les plus pertinents et les plus stratégiques pour le pays à l'avenir?
12. Avez-vous des rapports annuels et quelle est votre appréciation sur les exécutions techniques du projet ? ont-t-elle été efficace selon vous?
13. Selon vous les ressources mises à dispositions du projet sont-elles suffisantes et ont elle été utilisées de façon efficiente ?
14. Quelle votre appréciation sur les délais d'exécution?
15. Les résultats sont-ils durables selon vous? Si Oui quels sont les résultats les plus durables?
16. Faites-vous des recommandations sur la gestion du projet, si oui à travers quel canal?
17. Seriez-vous prêts à vous impliquer dans un projet de la même nature ou pourriez-vous étendre vos portefeuilles à d'autres domaines d'interventions aussi prioritaires ?
18. Selon vous, quelles ont été les principales leçons apprises du projet, (conception, mise en oeuvre)?

19. Quels domaines de projet sont les plus pertinents et les plus stratégiques pour le Projet à l'avenir?
20. Selon vous, quelles peuvent être les principales recommandations à formuler pour la suite des interventions du projet

Guide d'entretien avec ONG prestataire de service

Mon nom est ... et je suis un consultant chargé de l'évaluation finale du projet « d'appui à la prévention des conflits en période électorale et à la pérennisation des Synergies locales des acteurs pour la paix en Guinée Forestière,

J'aimerais m'entretenir avec vous pour avoir votre appréciation de la manière dont le projet a été conçu et mis en œuvre.

1. Comment jugez-vous le niveau de pertinence des projets par rapport aux priorités nationales
2. Es ce un alignement conséquent sur les priorités du pays ou es ce que c'est selon vos domaines d'interventions ?
3. Quel est votre niveau d'implication
4. Dans quelle mesure le projet a-t-il répondu aux priorités et aux besoins des bénéficiaires
5. Les efforts déployés par le projet conjoint PAM, FAO HCDH et les partenaires Internationaux pour mobiliser les ressources ont-ils été cohérents par rapport aux opportunités et les contraintes ?
6. Dans quelle mesure l'équipe du projet conjoint PAM,FAO HCDH/Gouvernance a-t-elle contribué, ou est-elle susceptible de contribuer, aux résultats/effets définis dans du projet et leur contribution à la réalisation des cibles prioritaires ?
7. Quels sont les principaux facteurs internes qui ont contribué aux avancées ou empêchés la réalisation des effets ? Dans quelle mesure les risques identifiés pour le Projet se sont-ils matérialisés et comment ont-ils été gérés ?
8. Selon vous comment les mécanismes de coordination du Projet ont-ils fonctionnés ? Quelle est votre perception sur ce mécanisme et comment pourraient-ils le soutenir ou s'en inspirer ?
9. Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à l'amélioration de la capacité du gouvernement, y compris le renforcement institutionnel?
10. Selon vous quels domaines de programme sont les plus pertinents et les plus stratégiques pour le pays à l'avenir?
11. Avez-vous ou rédigé des rapports annuels ? et quelle est votre appréciation sur les exécutions techniques du projet ? ont-t-elle été efficaces selon vous ?
12. Selon vous les ressources mises à dispositions du projet sont-elles suffisantes ?
13. Quelle votre appréciation sur les délais d'exécution ?
14. Les résultats sont-ils durables selon vous? Si Oui quels sont les résultats les plus durables?
15. Faites-vous des recommandations sur la gestion du projet, si oui à travers quel canal?

16. Seriez-vous prêts pour le financement du programme de la même nature ou pourriez-vous étendre vos portefeuilles à d'autres domaines d'interventions aussi prioritaires?
17. Selon vous, quelles ont été les principales leçons apprises du projet, (conception, mise en œuvre)?
18. Quels domaines ont les plus pertinents et les plus stratégiques pour le Projet à l'avenir ?
19. Selon vous, quelles peuvent être les principales recommandations à formuler pour la suite des interventions du projet ?

Guide d'entretien Ministères

Mon nom est ... et je suis un consultant chargé de l'évaluation finale du projet « Prévention des conflits intercommunautaires en Guinée forestière par une économie mutualisée et l'amélioration de la gouvernance foncière »

J'aimerais m'entretenir avec vous pour avoir votre appréciation de la manière dont le projet a été conçu et mis en œuvre.

1. Quel est votre niveau de satisfactions sur la pertinence des interventions en fonction de vos priorités /paix, surtout avant pendant et après la période électorale ?
2. Selon vous, quel est le niveau de réalisation des résultats du projet ?
3. Quels sont selon vous les résultats les plus importants ?
4. Quelles sont les principales difficultés rencontrées pendant la mise en œuvre du projet ?
5. Comment avez-vous surmonté ces difficultés ?
6. Quel est votre appréciation sur le dispositif de pilotage, de coordination et de mise en œuvre du projet ? Les insuffisances ou difficultés rencontrées ?
7. Quel est votre niveau d'implication dans le dispositif de suivi-évaluation et de rapportage mis en place ? Les insuffisances et difficultés rencontrées
8. Selon vous l'exécution du projet sont-elles efficaces ?
9. Quels sont les principaux facteurs internes qui ont contribué aux avancées ou empêchés la réalisation des effets ? Dans quelle mesure les risques identifiés pour le Projet se sont-ils matérialisés et comment ont-ils été gérés ?
10. Dans quelle mesure les avantages comparatifs du projet conjoint PAM, FAO HCDH et le concept « unis dans l'action » ont-ils été exploités et ont-ils permis l'atteinte des résultats probants ?
11. Dans quelle mesure les mécanismes de coordination du Projet ont-ils fonctionnés ? Quelle est votre perception sur ce mécanisme et comment pourraient-ils le soutenir ou s'en inspirer ?
12. Quelle est votre appréciation sur l'exécution financière du projet ? A-t-elle été efficace selon vous?
13. Selon vous quels sont les acquis du projet qui sont susceptibles d'être durable? Pourquoi?
14. Quels sont les éléments de prise en compte de la dimension « durabilité » du projet ?
- Genre
15. Quels sont les éléments de prise en compte de la dimension « Genre » du projet ?
16. Dans quelle mesure les interventions ont permis d'atteindre les groupes les plus vulnérables et à risques d'être laissé de côté ?
17. Dans quelle mesure le système de suivi et rapportage a-t-il pris en compte les considérations relatives aux droits de l'homme et à l'égalité du genre ?

18. Dans quelle mesure les interventions du projet ont-elles adressées les barrières qui empêchent l'accès des femmes aux services et à la participation ?
19. Ya t il des changements positifs du point de vue autonomisation des femmes/ responsabilisation etc
20. Ya t il des changements de comportement positifs du point de vue de la citoyenneté, des droits de l'homme et prévention et résolution des conflits ? Dans quelles préfectures ya t ils des changements remarquables et pourquoi?
21. Selon vous, quelles ont été les principales leçons apprises du projet?
22. Selon vous, quelles peuvent être les principales recommandations à formuler pour la suite de des interventions?
23. Selon vous les bénéficiaires directs du projet ont-ils vu leurs conditions de vie améliorées
24. Dans quels domaines les appuis sont-ils nécessaires pour consolider les acquis en termes de dividendes de paix ?

Guide d'entretien avec les bénéficiaires (Associations de Femmes, de jeunes, Leaders communautaires , OP / Focus group)

Guide pour faciliter les discussions de groupe

1. Comment avez été informé par le projet
2. Quel est votre rôle dans le projet ? Appréciez-vous ce rôle
3. Y at-il eu des expériences négatives ? Citez-en quelques-unes ?
4. Les interventions ont-t-il répondu à vos attentes ?
5. Avez-vous observé des changements dans votre façon de vivre, vos conditions de vie et vos relations avec la société depuis que vous participez au projet ?
6. Ya t il plus de tensions, conflits ? Si Oui pourquoi, Si Non Pourquoi ?
7. Pourquoi avez-vous reçu justement ces services plutôt que d'autres ?
8. À votre avis, le projet a-t-il pu faire la différence pour vous ? Si oui, comment ?
9. Ya t-il eu des améliorations au niveau des conditions de vie, de paix ? Précisez et comment ?
10. Participez-vous à des cadres de dialogue communautaire ? Quelle est la régularité ?
11. Quels sont les changements positifs ou négatifs que les interventions du projet ont apportés
12. Ya t il des changements de comportement positifs du point de vue de la citoyenneté, des droits de l'homme, de la prévention et des résolutions des conflits ?
13. Si Oui Selon vous, ces changements vont- ils perdurer à moyen et long terme et pourquoi ?
14. Êtes-vous impliqués dans un cadre de concertation si oui quels sont selon vous les acquis ?
25. Y a-t-il un changement positif depuis votre engagement dans le partenariat ?
26. Quel est le changement positif que vous percevez des interventions du projet?
27. Quel est votre niveau de satisfaction depuis les interventions sur le plan communautaire ?
28. Êtes-vous consulté dans le domaine de la gestion des conflits fonciers, gestion communautaire ou tout autre domaine ?
29. Dans quelle mesure les interventions ont permis d'atteindre les groupes les plus vulnérables et à risques ?

30. Ya t il des changements de comportement positifs du point de vue du foncier, des droits de l'homme et prévention et résolution des conflits ?
31. Dans quelle mesure les interventions du Projet ont-elles adressées les barrières qui empêchent l'accès des femmes aux services et à la participation, à l'emploi, aux services sociaux de base?
32. Selon vous quels sont les acquis du projet qui sont susceptibles d'être durable ? Pourquoi ?
33. Dans quels domaines les appuis sont-ils nécessaires pour consolider les acquis?
34. Quels sont les souhaits et les recommandations que vous voudriez voir pris en compte par le projet ?

Annexe 7 QUESTIONNAIRE/Enquêtes

Évaluation finale du projet PBF/GIN/A-13 : Prévention des conflits intercommunautaires en Guinée forestière par une économie mutualisée et l’amélioration de la gouvernance foncière

QUESTIONNAIRE POUR LES BÉNÉFICIAIRES DIRECTS DU PROJET (petits agriculteurs, organisations paysannes, leaders communautaires)

CONSENTEMENT : Bonjour, je m’appelle _____. Nous effectuons actuellement une évaluation pour le compte trois (3) agences des Nations Unies : le Programme alimentaire mondial (PAM), le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l’homme (HCDH) et l’Organisation des Nations Unies pour l’Agriculture et l’Alimentation (FAO), du projet Prévention des conflits intercommunautaires en Guinée forestière par une économie mutualisée et l’amélioration de la gouvernance foncière.

L’objectif général de cette évaluation est de fournir une appréciation qualitative et quantitative des impacts/changements immédiats et à moyen-termes, opérés par la mise en œuvre de ce projet par rapport aux objectifs préalablement fixés.

Les objectifs spécifiques de l’évaluation sont les suivants : (i) fournir aux parties prenantes du projet une évaluation indépendante des progrès réalisés vers l’atteinte des résultats attendus du cadre logique du projet ; et (ii) identifier les bonnes pratiques et les faiblesses tirées de la mise en œuvre du projet, les difficultés et élaborer des recommandations stratégiques et actions de corrections pour les projets futures similaires.

L’interview durera environ (15) minutes. Toutes les informations que nous recueillons resteront strictement confidentielles et anonymes. Vous n’êtes pas obligé de participer à cette enquête, mais nous espérons que vous accepterez d’y d’y prendre part car votre opinion est très importante. S’il arrivait que je pose une question à laquelle vous ne voulez pas répondre, dites-le-moi et je passerai à la question suivante ; vous pouvez également interrompre l’interview à n’importe quel moment. Avez-vous des questions sur l’enquête ? Puis-je commencer maintenant ?

⇒ Est-ce que vous avez des questions à poser à propos de cette enquête ?

⇒ Est-ce que vous acceptez de participer à cette enquête ?

LE REpondant accepte d’ETRE INTERROGE ⇒ CONTINUER

LE REpondant N’accepte PAS D’ETRE INTERROGE ⇒FIN

PREFECTURESITE.....

DATE DE L’INTERVIEW : / ____ / ____ / 2023 /

Jour mois année

ENQUETEUR : _____ / ____ / ____ /

SUPERVISEUR : _____ / ____ / ____ /

MODULE 1 : PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES DES PERSONNES INTERROGÉES			
	QUESTION	REPONSE	PASSER A
Q01	Sexe du répondant	Sexe masculin 1	

		Sexe Féminin	2	
Q02	Age en années révolus du répondant	/ ____ / ____ / ans		
Q03	Quel est votre statut matrimonial?	Marié.....	1	
		Célibataire	2	
		Veuf/veuve	3	
		Divorcé	4	
Q04	Quel est le plus haut niveau de scolarisation atteint ?	Primaire :	1	
		Collège :	2	
		Lycée :	3	
		Professionnel/technique :	4	
		Universitaire /équivalent :	5	
Q05	Quelles est la langue que vous parlé ?	Guerzé/Kpèlè.....	1	
		Mano.....	2	
		Konianké :	3	
		Manian.....	4	
		Toma.....	5	
		Könön.....	6	
		Autre, à préciser _____	99	

SECTION 2 : COHABITATION PACIFIQUE ET AMÉLIORATION DES MÉCANISMES DE LA GOUVERNANCE FONCIÈRE

	QUESTION	REPONSE		PASSER A
Q06	Quelle perception avez-vous de la cohésion sociale entre les membres de vos différentes communautés ?	Très satisfait.....	1	
		Satisfait	2	
		Moins satisfait	3	
		Pas du tout satisfait	4	

		NSP 5	
Q07	S'il vous plait veuillez justifier votre réponse ?	_____ _____ _____	
Q08	Quelle appréciation faites-vous de la cohésion sociale entre leurs communautés?	Très important 1 Important 2 Moyennement important 3 Pas du tout important 4 NSP 5	
Q09	Votre communauté connaît elle des affrontements violents entre les communautés sur des questions foncières ?	OUI 1 NON 2	
Q10	Selon vous est ce que les leaders d'opinions, autorités locales et agents des médias ont acquis des comportements souhaités en faveur de là de la cohésion sociale entre leurs communautés?	OUI 1 NON 2	
Q11	S'il vous plait veuillez justifier votre réponse ?	_____ _____ _____	
Q12	Votre communauté connaît-elle des différends foncières portés devant les mécanismes pacifiques de résolution des conflits foncières ?	OUI 1 NON 2	
Q13	Quelle appréciation faites-vous de la cohésion sociale entre les communautés?	Très important 1 Important 2	

		Moyennement important 3	
		Pas du tout important 4	
		NSP 5	
Q14	Connaissez-vous l'existence des plateformes multi-acteurs et de planifications communautaires participatives incluant deux ou plus de groupes ethniques différents dans votre communauté ?	OUI 1 NON 2	
Q15	Quelle perception avez-vous sur le rôle des plateformes de dialogue dans la prévention et la résolution des conflits ?	Très satisfait..... 1 Satisfait 2 Moins satisfait 3 Pas du tout satisfait 4 NSP 5	
Q16	Avez-vous connaissance de la résolution des conflits fonciers grâce au renforcement du cadre de concertation local multi-acteurs de dialogue existant ?	OUI 1 NON 2	
Q17	Est-ce que dans votre communauté il existe des actifs productifs (par exemple, la route) utilisés par plus de deux communautés dans les zones d'interventions ?	OUI 1 NON 2	
Q18	Pouvez-vous citer ces actifs productifs ?	_____ _____ _____	
Q19	Etes vous concerné ou connaissez-vous des petits exploitants agricoles qui déclarent avoir amélioré	OUI 1	

	leurs moyens de subsistances grâce à leur travail dans des organisations paysannes ?	NON 2	
Q20	Êtes concerné ou connaissez-vous des personnes qui sont membres des OP formés ayant collaboré durablement dans le cadre des champs écoles des producteurs ?	OUI 1 NON 2	
Q21	Êtes concerné ou connaissez-vous des acteurs communautaires et administratifs qui estiment avoir une meilleure connaissance des textes juridiques et réglementaires relatifs à la gouvernance foncière ?	OUI 1 NON 2	
Q22	Êtes concernées ou connaissez-vous des femmes qui considèrent être traitées de façon équitable dans l'accès aux ressources foncières par les membres des différentes communautés suite aux interventions du projet ?	OUI 1 NON 2	
Q23	Avez-vous connaissance des initiatives prises par les Départements ministériels dans le sens de la réforme du cadre juridique et institutionnel, relatifs à la gouvernance foncière ?	OUI 1 NON 2	
Q24	Pouvez-vous nous citer des initiatives prises par les Départements ministériels dans le sens de la réforme du cadre juridique et institutionnel, relatifs à la gouvernance foncière ?	_____ _____ _____	
Q25	Êtes concerné ou avez-vous connaissance des acteurs et membres des communautés ciblées (h/f) qui ont une meilleure connaissance et	OUI 1 NON 2	

	conscience des mécanismes administratifs et judiciaires de résolution pacifique des conflits fonciers ?		
Q26	Connaissez-vous des femmes qui s'engagent dans des démarches administratives et judiciaires pour défendre leurs droits d'accès aux ressources foncières ?	OUI 1 NON 2	
Q27	S'il vous plait veuillez justifier votre réponse ?	_____ _____ _____	
Q28	Connaissez-vous des femmes de la région ayant amélioré leur accès à la terre grâce à l'application des textes juridiques vulgarisés sur la gouvernance foncière ?	OUI 1 NON 2	
Q29	Quelle appréciation faites-vous de l'amélioration de l'accès à la terre des femmes grâce à l'application des textes juridiques vulgarisés sur la gouvernance foncière dans les communautés?	Très important 1 Important 2 Moyennement important 3 Pas du tout important 4 NSP 5	

Annexe 8 : Modalité de calcul des critères de l'évaluation

Les formules ci-après sont proposées pour le calcul des performances dans l'évaluation.

La **Pertinence** : Pour cet indicateur, on utilise le « Coefficient de Pertinence » (CP). Il se décompose en cinq facteurs (a, b, c, d,). Il est noté sur une échelle de 1 à 5 et se calcule comme suit :

Tableau N°1 : Modalité de calcul de l'indicateur « coefficient de pertinence »

Les facteurs d'appréciation du niveau de pertinence	La notation
Facteur « a » Dans quelle mesure l'appui du projet est-il adapté aux besoins de la population cible : (ii) en ligne avec les priorités spécifiques de l'amélioration de la cohabitation pacifique entre communautés grâce au dialogue et aux relations économiques mutualisées et des mécanismes de gouvernance foncière et	2/2
Facteur « b » répond-t-il aux priorités nationales exprimés dans PNDES (2016-2020) et dans UNDAF (2018-2022) ? Est-ce que les interventions prévues contribuent adéquatement à l'atteinte des résultats attendus du projet ?	1/1
Facteur « c » Dans quelle mesure les communautés et services techniques (agents du SNU, ministères et société civile) ont- ils été impliqués dans la mise en œuvre du programme (choix des sujets, thèmes, ciblage etc....) ?	1/1
Facteur « d » De manière dynamique, comment le projet a-t-il su s'adapter à l'évolution des besoins des populations cibles dans la planification et la mise en œuvre de toutes les interventions appuyées dans le cadre du projet	1/1

Le Coefficient de pertinence (CP) a été obtenu comme suit :

$$CP = a + b + c = \text{ou} < 5$$

La **Cohérence** : Pour cet indicateur, on utilise le « Coefficient de Cohérence » (CC). Il se décompose en deux facteurs (a, b,). Il est noté sur une échelle de 1 à 5 et se calcule comme suit :

Tableau N°1 : Modalité de calcul de l'indicateur « coefficient de cohérence »

Les facteurs d'appréciation du niveau de cohérence	La notation
Facteur « a » L'intervention s'accorde-t-elle avec les autres interventions menées dans le cadre de la prévention et la gestion des conflits par le PBF (cohérence interne), par d'autres organisations/partenaires (cohérence externe) ?	2/2
Facteur « b » : degré de cohérence des objectifs du projet avec les besoins contextuels de renforcement des acquis des projets antérieurs et la complémentarité avec les autres projets existants	3/3

Le Coefficient de Cohérence (CC) a été obtenu comme suit :

$$CP = a + b = \text{ou} < 5$$

La durabilité : Pour cet indicateur, on utilise le « Coefficient de Durabilité » (CD). Ce coefficient se décompose en cinq facteurs (a, b, c, d, e). Il est noté sur une échelle de 1 à 5, et se calcule comme suit :

Tableau N°3 : Modalité de calcul de l'indicateur « coefficient de durabilité »

Les facteurs d'appréciation du niveau de durabilité	La notation
Facteur « a » : Quelle est la valeur ajoutée apportée par le projet au niveau national et communautaire dans les différents domaines relevant de son mandat telle que perçue par les parties prenantes nationales ?	1/1
Facteur « b » : Comment le projet a-t-il contribué aux capacités durables des acteurs et mécanismes locaux ?	1/1
Facteur « c » : Comment les activités et les résultats du projet vont-ils perdurer après sa fin ?	1/1
Facteur « d » : Est-ce que le projet a préparé une claire stratégie de sortie ? Enfin, si le projet a-t-il fait des efforts pour avoir des effets catalytiques/ chercher des financements complémentaires d'autres sources.	
Facteur « e » : Quels sont les avantages comparatifs du projet, particulièrement vis-à-vis des autres agences des NU en Guinée et prenant en considération les programmes conjoints et l'approche pour l'initiative « Delivering as One » dont la note conceptuelle a été signée le 11 novembre 2015?	

Le Coefficient de Durabilité (CD) a été obtenu ainsi qu'il suit :

$$CD = a + b + c + d + e = \text{ou} < 5$$

Efficacité : Pour cet indicateur, on a recours au « Coefficient d'Efficacité » (CE). Ce coefficient se décompose en deux facteurs (a, b) tels que spécifiés ci-dessous. Il est noté sur une échelle de 1 à 5, et se calcule comme suit :

Tableau N°4 : Modalité de calcul de l'indicateur « coefficient d'efficacité »

Facteur d'appréciation du niveau d'efficacité	Notation
Facteur « a » : Degré d'obtention des résultats (produits) attendus	2/2
Facteur « b » : Degré d'atteinte et/ou pronostique des objectifs (effets) préalablement fixés	3/3

Le coefficient d'efficacité (CE) a été obtenu comme suit :

$$CE = a + b = \text{ou} < 5$$

Efficience : Modalité pratique de calcul de l'indicateur « coefficient d'efficience (CEF) »

Pour mesurer l'efficacité des programmes, l'indicateur « Coefficient d'Efficacité » (CEF) a été utilisé. Il correspond au ratio entre le taux de réalisation des résultats (TRR) et le taux d'exécution financière (TEF).
 CEF : TRR/TEF

Rapporté à l'échelle de 1 à 5 cela nous donne la classification suivante :

- 0,0 à 0,30 : Efficacité très insatisfaisante/ Très insatisfait (0 à 1);
- 0,31 à 0,45 : Efficacité insatisfaisant/ Insatisfait (1.1 à 2);
- 0,46 à 0,60 : Efficacité moyennement satisfaisante/ Moyennement satisfaisant (2.1 à 3);
- 0,61 à 0,79 : Efficacité satisfaisante/ Satisfaisant (3.1 à 4);
- 0,80 à supérieur à 1 : Efficacité très satisfaisante/ Très satisfaisant (4.1 à 5);

Thème transversal genre : On utilise l'indicateur « Coefficient Genre » (CG) pour mesurer et affecter une note, sur une échelle de 1 à 5, à la prise en compte de la dimension genre, selon les modalités indiquées dans le tableau ci-dessous.

Tableau N°6 : Modalité de calcul de l'indicateur « coefficient Genre et approche basée sur les droits de l'homme »

Les facteurs d'appréciation du niveau de prise en compte de la dimension genre	La notation
Facteur « a » Dans quelle mesure les interventions ont permis d'atteindre les groupes à risques	1/1
Facteur « b » : Dans quelle mesure le système de suivi et rapportage a-t-il pris en compte les considérations relatives aux droits de l'homme et à l'égalité du genre ?	1//1
Facteur « c » Dans quelle mesure les interventions du Projet ont-elles adressées les contraintes de l'accès des femmes au foncier et aux opportunités économiques, aux services et aux emplois	1/2
Facteurs « d » Dans quelle mesure la conception du projet a pris en compte l'approche basée sur les droits de l'homme	1/1

Le Coefficient Genre (CG) a été obtenu comme suit :

$$CG = a + b + c + d < 5$$

Gestion du rendement : On a recours au Coefficient de Gestion selon le Rendement (CGR) pour apprécier cet élément. Le CGR se décompose en cinq facteurs, comme précisé dans le tableau ci-dessous. Il est noté sur une échelle de 1 à 5.

Tableau N°8 : Modalité de calcul de l'indicateur « coefficient gestion du rendement »

Les facteurs d'appréciation du niveau de prise en compte de la gestion du rendement	Notation

Facteur « a » : Les cadres de mesure de rendement actuels permettent-ils de faire un suivi adéquat des résultats du projet	1/1
Facteur « b » Les indicateurs de suivi évaluation étaient-ils SMART?	1/1
Facteur « c » : Les mécanismes de suivi-évaluation ont-ils été utilisés adéquatement pour des prises de décision?	1/1
Facteur « d » : le projet a-t- il intégré les risques dans le déroulement du projet? Sont-ils mitigés	1/1
Facteur « d » : le mécanisme de partenariat permet-il une meilleure gestion du projet	1/1

Le Coefficient de « Gestion du Rendement » (CGR) a été obtenu comme suit :

$$CD = a + b + c + d = \text{ou } < 5$$

Annexe 9 : Liste des personnes rencontrées

Noms et Prénoms	Structures
Bah Alpha Oumar	Chef de Division du Foncier rural ministère de l'Agriculture
Kadiatou Touré	Bureau de stratégie et de développement di Ministère de l'agriculture
Bah Ibrahim	Suivi évaluation ministère de l'Agriculture
Camara Moussa Tenin	Chef de section Direction de la collectivité et de l'intercommunalité MATDS
Barry Ibrahim	Coordonnateur SG PBF
Soumaré Alpha Amadou	Point focal ministère de l'Environnement
Toukara	Point focal adjoint ministère de l'Environnement
Sadou Tierno	HCDH
Eric Samian	HCDH
Bah Abdoulayediaga	FAO
Dlallo Mohamadou	FAO
Keita Tenin	PAM
Diallo Amadou Tidiane	PAM
Honomou Jonas	Chef des opérations agricole ai ANPROCA
Haba Fassou	OCPH
	MDT
Sagon Moriba	CEAD
Loua Philipès	CEAD
Kourouma Djiba	CEAD
Loua Jonathan	CAADEC
Haba Seni	Bénéficiaire Gouecké
Kotemou Alain	ANGG
Bonimi Daniel	ANGC
Beremy Angeline	ANGC
Maky Bah	ACORD
Kouemou Kama	ACORD
	AVFVA
	HuProFe
Kaba Nouleau	Directeur régional de l'agriculture Nzerekoré
Sagno Alexandre	PAM Nzérékoré
Barry Sanoussy	PAM Nzerekoré
Conté Mariama	HCDH Nzerekor&
Nestor Kamano	SERPROCA Lola
Camara Moussa	Directeur préfectorale de l'agriculture de Lola
Traoré Adama	Chef de service foncier et protection du patrimoine Lola
Walibay Niabadi	SG de la collectivité préfectorale de Lola
Mamangue Sagno	Bénéficiaire OP de Gouecké
Aminata Sagno	Bénéficiaire OP de Gouecké
Seni Haba	Bénéficiaire OP de Gouecké
Antoine Lama	Bénéficiaire OP de Gouecké
Mariam Barry	Bénéficiaire OP de Gouecké
Mami Lama	Bénéficiaire OP de Gouecké
Antoine Haba	Bénéficiaire OP de Gouecké
Seni Thea	Bénéficiaire OP de Gouecké
Cesse Loua	Bénéficiaire OP de Gouecké
Henri Lama	Bénéficiaire OP de Gouecké
Dore Nyanga	Bénéficiaire OP de Kokota
Goumou Agnes	Bénéficiaire OP de Kokota

Kolikolo Kolamou	Bénéficiaire OP de Kokota
Dore Catherine	Bénéficiaire OP de Kokota
Ouanan Kolamou	Bénéficiaire OP de Kokota
Alexis Kahimou	Bénéficiaire OP de Kokota
Nwoulou Koulo Doré	Bénéficiaire OP de Kokota
Germaine Bonamo	Bénéficiaire veuve de Kokota
Menien Ninamou	Maire de Kokota
Kourouma Layba	Sous préfet de Kokota
Andre Loua	Conseiller OP Kremada
Nowai Bombili	Beneficiaire OP Kremada
Pola Loua	Beneficiaire OP Kremada
Nowai Maomou	Beneficiaire OP Kremada
Joseph Loua	Beneficiaire OP Kremada
Paul Bombili	Beneficiaire OP Kremada
Paula Mouneimou	Beneficiaire OP Kremada
Nowai Loua	Beneficiaire OP Kremada
Koco Hebelamou	Beneficiaire OP Kremada
Tokpaoula Loua	Beneficiaire OP Kremada
Seni Maomou	Beneficiaire OP Kremada
Mane Delamou	Beneficiaire OP Kremada
Odile Loua	Beneficiaire OP Kremada
Wido Lana	Beneficiaire OP Kremada
Korika Sidibé	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Yaya Camara	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Niagbe Issiaka Cisse	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Mariam Sangaré	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Mafata Camara	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Mayouba Cisse	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Mariama Soumaoré	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Moussokoro Keita	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Mariama Kourouma	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Djiba Kourouma	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
NVafing Kourouma	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Mamadou Konaté	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Falikou Camara	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Yaya Fanta Camara	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Mayaouleu Kourouma	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Mafihang Camara	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Waria keira	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Aissata Bah	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Michel Loua	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Mariam Fofana	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Marie Haba	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Mariame Sidibé	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Kadiatou Condé	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Bintou Ouaré	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Aminata Camara	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Mamady Sagno	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Amora Sagno	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Mamadi Kourouma	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Lancina Camara	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Adama Kourouma	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Issouf Camara	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla

Lancina Doumbaya	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Mohamed Kourouma	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Bangaly Soumaoro	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Aicha Keita	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla
Aissata Kourouma	Bénéficiaire Union Étuveuse de Beyla

Annexe 10 : Documents utilisés

Compte rendu de réunion de coordination aout 2021

Compte rendu de réunion de coordination juin 2022

Compte rendu de réunion de coordination juillet 2022

Rapport de mission conjointe FAO, PAM, HCDH& service techniques déconcentrés octobre 2021

Rapport de suivi des activités juillet 2021

Https:[PBF/GIN/A-13: Prévention des | MPTF Office \(undp.org\)](https://pbf/gin/a-13)

Rapport final Enquête Baseline 04 2021

Rapport final Enquête de perception finale février 2023

Rapport à mi-parcours août 2022

Rapport semestriel d'activité mai 2022

Rapport semestriel d'activité octobre 2021

Rapport d'activité juin 2021

Rapport final d'activité avril2023

Rapport financier avril 2023

Rapport de mission d'échanges et de remise officielle des intrants et outillages agricoles dans la zone du projet FAO juillet 2022

Rapport d'activité ACORD 2022

Rapport d'activité maraichage CEAD juillet 2022

Rapport d'activité riziculture CEAD juillet 2022

Rapport MDT octobre 2022

Rapport d'activité SERPROCA novembre 2022

Rapport OCPH octobre 2022

Rapport ANGC mai 2022

Rapport CAADEC mai2022